

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE  
DU 29 AVRIL 2014**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	36
Absents représentés .....	2
Absents excusés .....	6
Absent non excusé	1

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT NEUF AVRIL à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 avril 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU (à partir du point A), BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, MM. MAYET, MARCHAND, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI (à partir du point A), WOJCIECHOWSKI (à partir du point A), BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER (à partir du point A), Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER (à partir du point A), MACEDO, M. MARTINEZ, Mmes KIROUANE, PIERON, MM. SEBKHI, MOKRANI, AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE (à partir du point A), Mmes APPOLAIRE, LE FRANC (à partir du point A), ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, Sandrine BERNARD, MM. VALLAT SIRIYOTHA, RIVIERE, conseillers municipaux.

### ABSENTS REPRESENTES

Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme Méhadée BERNARD, Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par M. MOKRANI.

### ABSENTS EXCUSES

M. BOUYSSOU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme SEBAIHI, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme ZERNER, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. ZAVALLONE, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. RIEDACKER, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

### ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(33 voix pour et 5 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin)

**M. GOSNAT** ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

**M. GOSNAT.** - « ... J'ai reçu deux procurations. Sarah Misslin donne procuration à Mehdi Mokrani et Fabienne Oudart à Méhadée Bernard. Je n'ai pas d'autres procurations. Mais j'ai fait une petite comptabilité, nous avons très largement atteint le quorum. Donc, nous sommes en capacité donc de pouvoir tenir cette réunion. Il faut que nous désignons un secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a une proposition ? Fanny Sizorn, je vous en prie. »

**Mme SIZORN.** - « Je propose la candidature de Séverine Peter comme secrétaire de séance. »

**M. GOSNAT.** - « Bien. Est-ce qu'il y a une autre proposition ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention, groupe des Droites. Merci. »

M. GOSNAT procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**M. GOSNAT.** - « Alors, vous trouverez dans les sous-mains un certain nombre de documents. D'abord ce n'est pas un sondage, mais ce n'est quand même pas loin de ça. C'est un questionnaire concernant les horaires des conseils municipaux. Vous devez peut-être savoir que la tradition depuis des années et des années, c'est de tenir nos conseils municipaux à 20 h 45. Donc, neuf heures moins le quart du soir. Vous voyez qu'aujourd'hui nous commençons une heure plus tôt. Alors, il y a un débat extrêmement vif, très controversé, qui traverse tous les partis, etc. Donc, je ne voudrais pas prendre une décision autoritaire, j'ai grand soin de la démocratie. J'ai proposé que vous vous prononciez sur cette question-là et que vous transmettiez les réponses dans le courant de la soirée et puis on vous dira. Voilà ! Donc, nous allons procéder ce soir au questionnaire sur l'horaire des conseils municipaux.

Il y a une modification au point A sur le document réglementaire. C'est une erreur matérielle sur le chapitre 23, concernant le BP 2014. Ce n'est pas négligeable. Mourad Tagzout. »

**M. TAGZOUT.** - « Oui, bonsoir. Si vous me permettez, Monsieur le Maire, je crois que la méthode choisie là pour choisir justement l'horaire par référendum, enfin par consultation, n'est pas la bonne méthode. Parce que si les gens préfèrent commencer plus tard et rester à 20 h 45, c'est en général en raison de contraintes professionnelles et familiales. Et ça ne me semblerait vraiment pas juste que parce qu'il y a une majorité de gens qui n'ont pas de contraintes professionnelles et familiales, on impose à ceux qui justement sont déjà pénalisés par les contraintes professionnelles et familiales qu'ils subissent de commencer plus tôt. »

**M. GOSNAT.** - « Oui, mais pardonnez-moi, c'est précisément le problème : c'est que chacun a des contraintes dans un sens ou dans un autre. Et à un moment donné, il y en a qui commencent très tôt le matin, qui n'ont pas forcément envie de se coucher après minuit, etc.

*Donc, à un moment donné, il faut bien qu'on essaye de trouver une majorité ou une dominante. Chacun a ses contraintes. D'ailleurs, permettez-moi quand même cette remarque. On s'est engagé candidats aux élections municipales, etc., c'est aussi qu'on savait qu'on allait avoir des contraintes. Donc, une fois par mois. Et donc, voilà ! Mais comme je ne veux pas et je ne comprendrai pas que qui que ce soit décide à la place de bien d'autres, moi la seule méthode que j'ai trouvée, c'était de vous proposer cette formule-là. J'espère qu'on ne va pas passer trop de temps là-dessus. Romain Marchand. »*

**M. MARCHAND.** - *« Ce n'est pas pour passer trop de temps. Je suis d'accord, il faut qu'on décide collectivement, donc ça passe par un vote. Mais conformément à la manière dont on travaille dans cette assemblée, je trouve que ce serait bien qu'on puisse avoir un vote qui soit précédé d'explications puisque c'est un débat, qu'il y a des arguments qui s'entendent dans un sens et dans l'autre. Je ne dis pas qu'il faut y passer toute une soirée d'un conseil municipal, mais plutôt que de faire un référendum, moi je souhaiterais qu'on puisse échanger nos arguments. Moi, j'en ai à donner, je suis prêt à entendre les autres, mais je souhaiterais qu'on puisse les échanger. Donc, je propose plutôt qu'on le mette en point préalable à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Et sinon, je souhaiterais pouvoir intervenir ce soir, avant que les élus se décident pour donner mes arguments. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, qui donc voulait intervenir ? Fanny Sizorn. »*

**Mme SIZORN.** - *« Je vous remercie, Monsieur le Maire. Donc évidemment, pour en avoir discuté avec Romain Marchand, je partage son idée que 20 h 45 ou 20 h 30 serait le meilleur horaire. Nous sommes tous les deux jeunes parents. Certains se lèvent tôt pour aller travailler, d'autres se lèvent tôt et à 6 heures pour mon cas, pour m'occuper de ma petite fille parce qu'elle se lève aussi très tôt et ça ne me dérange pas de finir plus tard. On parle souvent aussi de l'engagement des femmes. De nombreuses études montrent que quand on met des réunions à 18 h 30 ou à 20 heures, on n'a pas le même public. Donc voilà, j'en avais parlé entre nous pendant la campagne et je pense que les horaires des réunions, certes, moi je suis prête à m'engager, il n'y a aucun problème, mais il faut aussi qu'on en discute parce que c'est aussi politique l'horaire auquel on met une réunion, pour toucher quelles personnes et être le plus nombreux possible. Voilà, je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Bien ! Écoutez, le débat est engagé. Régis Leclercq. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, pour ce qui concerne notre groupe, après une brève consultation, on suivra ce qui est décidé. Simplement, effectivement, j'irai dans votre sens par rapport au fait que quand on travaille, on a aussi les contraintes de se lever tôt le matin et effectivement après une nuit courte, c'est difficile d'être vaillant le lendemain. Et puis, il y a effectivement la question du personnel municipal qui peut aussi être concerné de terminer à minuit - 1 heure du matin. Voilà ! »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Évelyne Lesens. »*

**Mme LESENS.** - *« Alors moi, ce n'est pas par rapport à mes contraintes personnelles parce que j'ai 59 ans et je n'ai plus les mêmes contraintes, mais je suis tout à fait solidaire des jeunes élus par rapport à ça, qui ont des charges de famille. Par expérience aussi de deux mandats dans une autre ville, je sais franchement que le meilleur horaire, c'est celui de 20 h 30 ou 20 h 45, qui permet quand même d'assumer tout ce qu'ils ont à assumer. Et honnêtement, je suis solidaire de ce qu'elle vient de dire au niveau femme. »*

*Donc, je les assure de tout mon soutien et franchement, je pense que vous faites une erreur en avançant ce conseil. »*

**M. GOSNAT.** - *« Mourad Tagzout. »*

**M. TAGZOUT.** - *« Juste puisqu'il faut argumenter, j'apporterai ma pierre à l'édifice aussi. Effectivement, il y a les contraintes familiales. Il y a aussi, Fanny Sizorn évoquait tout à l'heure l'optique, enfin l'ambition que nous avons tous de faire participer les citoyens quels qu'ils soient, pas seulement des gens qui sont professionnels de la politique, mais des gens qui travaillent. Quand on est en région parisienne, il n'est pas rare de vivre à Ivry et de travailler dans l'Ouest parisien, de finir vers 18 h 30 - 19 heures, vu ce que sont les transports, arriver à 20 heures. Moi, je connais plein de gens comme ça, c'est déjà une gageure. Et donc, pour une fois cet horaire de 20 h 30 - 20 h 45 était assez... moi dans le mandat précédent, c'était une des seules choses que j'avais trouvée un peu pertinente, un peu faite pour faciliter la participation de gens qui ne sont pas des professionnels de la politique, qui ont autre chose à faire que cela. »*

**M. GOSNAT.** - *« Mehdy Belabbas, Romain Marchand après. »*

**M. BELABBAS.** - *« Oui, très rapidement. Non, moi je veux bien entendre des choses, moi aussi je suis salarié à côté. Moi aussi, je suis père de famille, mais quand même, malgré tout, cette réduction d'une heure, cet avancement d'une heure du Conseil Municipal ne va pas entraver notre capacité à être des professionnels et être des salariés à côté et nous permet une fois par mois peut-être, justement parce qu'on est aussi des citoyens au quotidien, de pouvoir rentrer un peu plus tôt parce qu'on a des réunions souvent, moi je trouve, très souvent aussi en soirée et qu'une fois de temps en temps... enfin, les arguments que j'entends, excusez-moi, ne sont pas à la hauteur de la discussion. On nous a mis une petite fiche à disposition, vous mettez vos avis, mais d'en faire un psychodrame comme ça, je suis quand même un peu interloqué. »*

**M. GOSNAT.** - *« Romain Marchand. »*

**M. MARCHAND.** - *« Moi, je suis un peu déçu de la manière dont tourne la discussion parce que je trouve que c'est ni la peine d'en faire un psychodrame, mais ce n'est pas la peine non plus de prendre cette question à la légère. Elle a été posée par certains élus, ça veut dire qu'ils considèrent qu'elle est importante. Et quand on a des débats dans cette assemblée, la pratique, c'est qu'on les prépare et on a un ordre du jour, on peut se préparer, on peut en discuter avant. Mais là, je trouve qu'on a un débat qui ne ressemble à rien. Donc voilà, on va décider si c'est ce soir qu'il faut se décider, mais moi j'aurais souhaité qu'on puisse prendre le temps d'un échange d'arguments plus construit sur ce sujet-là. »*

**M. GOSNAT.** - *« Bien. Je ne sais pas si la méthode est la meilleure. Eh bien, vas-y. »*

**Mme POLIAN.** - *« Je pense que tout le monde a raison et que je ne vois pas pourquoi la solution de bon sens de couper la poire en deux n'est pas évoquée : 20 h 15. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Moi, à mon avis, il faut qu'on s'arrête là. »*

*Si moi j'ai été conduit à prendre cette solution-là qui n'est certainement pas la meilleure, mais je n'en vois pas d'autres, c'est que précisément, j'ai eu à discuter avec un certain nombre d'entre vous qui étaient plutôt pour qu'on commence plus tôt, y compris plus tôt que maintenant, d'autres qui préféreraient qu'on continue à 21 heures. Je vous fais remarquer quand même pour les anciens que grosso modo le public, quand il reste là jusqu'à 10 heures du soir, c'est déjà beaucoup. Que la plupart du temps, on termine nos conseils municipaux, il n'y a plus un chat dans la salle, etc. Donc, c'est aussi pour ça que ce n'est quand même pas plus mal un décalage. Mais ça, c'est un argument qui vaut dans ce sens-là ; il peut y en avoir qui aille complètement dans l'autre sens. À un moment donné, moi je trouve que le débat, il est un petit peu hors les normes. Chacun peut avoir des arguments familiaux, d'âge, de tout ce qu'on veut, de travail, de proximité, de distance. Après, qu'est-ce qui peut faire la différence ? C'est la vie, y compris il y a la possibilité de marquer d'autres propositions puisqu'on a même proposé de couper la poire en deux. Il y a des villes qui commencent leurs conseils municipaux à 19 heures, à 18 heures. Enfin je veux dire que rien ne nous est interdit de ce point de vue. Mais comme c'était entre 20 heures et 21 heures grosso modo, c'est la raison pour laquelle je proposais que les conseillers municipaux puissent avoir leur droit au chapitre. Alors, c'est vrai qu'on n'a pas fait une campagne électorale là-dessus, mais bon ! Alors, si vous voulez, moi ce que je vous propose, c'est effectivement de répondre au questionnaire, sachant quand même que nous avons le budget à voter ce soir.*

*Alors, dans les sous-mains, vous avez également un document qui vous est remis avec les représentations dans les établissements scolaires. C'est ce que nous verrons au point F.*

*En ce qui concerne... ah oui, alors très important. C'est que nous allons voter le budget, il est tout à fait indispensable que tous les élus signent bien les documents réglementaires. C'est ceux que nous allons envoyer par la suite à la préfecture. Et il faudra qu'effectivement, celles et ceux qui ont des procurations signent pour leur mandant... ah non, non, justement. Vous signez uniquement pour vous-même. Vous ne signez pas pour les mandats que vous avez.*

*Alors, vous n'avez pas le compte rendu du 5 avril et du 10 avril. Tout ça a été quand même assez précipité. Vous l'aurez le 22 mai, lors de notre Conseil Municipal du 22 mai et le compte rendu de ce soir, vous l'aurez au Conseil Municipal du mois de juin. Pour une raison simple, c'est que véritablement, nous avons et l'administration communale a été vraiment débordée par toute l'organisation des conseils après les élections, qu'il y a eu aussi la communauté d'agglomération qui est venue un petit peu en rajouter au travail administratif. Et donc, comme c'était en particulier les dispositions organiques qui étaient en cause, ça a fait beaucoup de travail. Et donc, c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas ce soir les documents en question. Voilà, mais vous les aurez évidemment lors du prochain Conseil Municipal pour ceux du mois d'avril.*

*Bien ! Écoutez, s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous invite à répondre au questionnaire. »*

**AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE****A/ FINANCES****Budget primitif 2014**

Débat d'orientations budgétaires

1) Budget Ville

Programme d'emprunt 2014

2) Budget annexe d'assainissement

3) Budget annexe du chauffage urbain

4) Budget annexe de la restauration municipale

5) Budget annexe de l'aide à domicile

6) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

7) Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

8) Budget annexe du cinéma municipal "Le Luxy"

9) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

10) Vote des taux de fiscalité directe locale 2014

Rapporteur : Mehdy BELABBAS

**M. GOSNAT.** - *« Et sans plus attendre, je passe la parole à Mehdy Belabbas qui va avoir, pour la première fois, l'exercice périlleux dans cette situation tellement grave de nous présenter le budget pour 2014. À toi. »*

**M. BELABBAS.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Je vais tâcher de remplir cette mission du mieux possible. Après l'importante étape du débat d'orientation budgétaire qui était à l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil Municipal, il nous appartient aujourd'hui de concrétiser ces orientations en votant notre budget. Le vote du budget est un acte politique majeur qui formalise les engagements d'une majorité. Le calendrier budgétaire a été perturbé par les élections municipales, mais nous assumons d'avoir voulu donner aux nouveaux élus la liberté de voter ce budget. Je tiens en premier lieu à remercier la direction des services financiers pour la qualité et la clarté des documents qui nous sont présentés aujourd'hui. Cet important travail est réalisé en collaboration avec l'ensemble des services municipaux et je tiens à saluer leur travail également. Dans le temps qui m'a été imparti pour ce travail, je n'ai malheureusement pas eu l'opportunité de vous préparer une jolie présentation dynamique, avec un écran, comme savait le faire mon collègue Philippe Bouyssou lors du précédent mandat. Je tâcherai de faire mieux la prochaine fois, je vous le promets. Je tiens également à rassurer nos collègues nouvellement élus. Oui, la gestion des finances communales est un exercice difficile, souvent compliqué et un peu rébarbatif. Mais il l'est pour la majorité d'entre nous, je vous l'assure. Il n'y a donc pas de questions idiotes ou inutiles et nous sommes, l'administration et moi-même à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations ou incompréhensions. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je pense qu'il est utile de vous donner quelques éléments explicatifs sur ce vote. Vous avez constaté que votre ordre du jour comporte quatre points sur le vote du budget : le budget primitif, une provision pour contentieux, la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière d'emprunts et les subventions aux associations. Nous voterons ces quatre points séparément, mais je n'interviendrai qu'une seule fois pour les trois premiers points.*

*Je laisserai ensuite la parole à notre collègue Mourad Tagzout, conseiller municipal délégué en charge de la vie associative, qui nous présentera le point 4 correspondant au budget consacré aux subventions aux associations.*

*Le budget de notre commune se compose d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes. C'est la petite liste que vous avez dans votre ordre du jour. Ces budgets annexes correspondent à des actions municipales dont la comptabilité est sortie du budget principal, soit pour des raisons réglementaires, comme c'est le cas par exemple pour le budget du Luxy qui est une activité soumise à une nomenclature budgétaire différente de celle de la ville, soit par choix pour la commune, comme c'est le cas par exemple pour le budget de l'élimination des déchets, ce qui nous permet d'évaluer plus finement le coût que ce service représente pour la commune. Le document réalisé par la DSF (direction des services financiers) vous permet d'avoir, direction par direction, une vision assez complète de l'action municipale. J'évoquerai en préambule quelques chiffres qui vont vous éclairer sur les grands équilibres de notre budget. Notre budget, c'est une masse financière d'environ 140 millions d'euros, qui se décompose en deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Je vous propose que nous commençons par étudier notre budget de fonctionnement, car le budget d'investissement dépend de celui-ci.*

*Tout d'abord, examinons nos recettes de fonctionnement. Le contexte tout particulier dans lequel se trouve notre pays nous contraint à revoir notre façon d'aborder nos actions au service des Ivryennes et des Ivryens. Le plan d'économie du gouvernement Valls, qui est soumis en ce moment même au vote de confiance de l'Assemblée nationale, vise à réduire les dotations de l'État aux collectivités territoriales de 11 millions d'euros sur les trois prochaines années. Je me suis déjà exprimé à ce sujet lors du dernier Conseil Municipal, je vais donc en venir directement aux faits. La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de l'État aux finances communales, s'élève en 2004 à 9 964 000 €, en... oui, 2014. 2004 ? Excusez-moi. Heureusement que Monsieur le Maire suit un petit peu. (rires) Et que moi je suis stressé un petit peu. Voilà ! (rires) Beaucoup, beaucoup. Vous me pardonnerez si ma langue fourche à nouveau. Donc, pour 2014, 9 900 000 € en diminution de 10,8 % par rapport à 2013. Les effets de la politique d'austérité de l'État produisent d'ores et déjà leurs effets, comme vous pouvez le constater. Cela aura évidemment des conséquences sur le budget de notre ville. La baisse des concours de l'État arrive pour nous au plus mauvais moment. Notre ville est en pleine mutation, avec un projet urbain majeur, Ivry Confluences, qui concerne quasiment le tiers de la commune. Nous devons donc trouver les ressources nécessaires à la réalisation des nouveaux équipements publics dont notre ville et ses habitants ont besoin. Écoles, crèches, parcs, jardins, etc., toutes les actions, tous les biens qui sont communs à notre société. Nous devons également défendre le service public de proximité. Notre population augmente et avec elle les besoins en service public. Par exemple, à la rentrée 2013 - 2014, ce sont ainsi plus d'une centaine de nouveaux élèves qui ont été accueillis dans nos écoles primaires. Autant d'enfants à qui nous devons offrir un cadre scolaire de qualité, une restauration scolaire, des activités périscolaires et tout ce dont ils ont besoin pour vivre et s'épanouir à Ivry.*

*Nos recettes de fonctionnement proviennent également du produit fiscal, à hauteur de 61 millions d'euros. En termes de fiscalité, nos marges de manœuvre sont étroites.*

*Comme je vous l'avais expliqué lors du dernier débat d'orientations budgétaires, nous avons fait le choix d'une augmentation des taux de fiscalité de 1,5 % pour 2014, avec l'ambition de maîtriser cette hausse autour du niveau de l'inflation. Nous ne pouvons pas répercuter les baisses des dotations de l'État sur les Ivryennes et les Ivryens.*

*Une petite clarification, si vous me le permettez, au sujet des taux de fiscalité locale m'apparaît nécessaire, suite à la confusion qu'il semblait régner lors du dernier Conseil Municipal. Lorsque nous faisons augmenter, évoluer les taux d'impôts locaux de 1,5 %, cela ne veut pas dire qu'on rajoute 1,5 % au taux précédent. Par ailleurs, j'aimerais ajouter qu'en matière de fiscalité locale, comparaison n'est pas raison. Comparer nos taux à ceux des villes voisines n'a de sens que si on compare ce qui est comparable. Par exemple, Maisons-Alfort est ainsi une ville démographiquement proche de la nôtre avec un budget presque deux fois moins important. Mais le service public y est également beaucoup moins présent qu'à Ivry. Comparer les taux appliqués dans les deux villes revient donc à comparer des pommes et des oranges, ce qui, comme l'expliquait mon prof de mathématiques en CM2, ne rime à rien. De même, présenter le taux de la taxe d'habitation de manière déconnectée de la valeur locative, comme M. Estrosi l'avait fait pendant la campagne des municipales, comparer la fiscalité de Nice à celle de la ville de Lille est un procédé trompeur, voire malhonnête. Pour simplifier, dans une commune aisée où le marché immobilier est plutôt cher, la valeur locative du logement aura tendance à être élevée. La commune qui perçoit la taxe d'habitation peut donc se permettre d'appliquer un taux d'imposition relativement faible sur une valeur locative élevée. Cela lui rapportera quand même de l'argent. À l'inverse, dans une commune plus modeste avec un marché de l'immobilier moins cher, la valeur locative du logement sera souvent plus faible. C'est donc pour cela que les taux ne suffisent pas pour faire des comparaisons.*

*Venons-en maintenant aux dépenses de fonctionnement. Avec 80 millions d'euros, les dépenses de personnel sont le poste de dépenses le plus important de notre commune. Ces dernières augmentent de 3 % en 2014, comme l'indique l'exposé des motifs. Nous allons devoir maîtriser davantage l'évolution du budget du personnel. Mais nous travaillerons à optimiser notre gestion du personnel et à travailler à de plus nombreuses mutualisations. De façon générale, la ville est en train de se doter de nouveaux outils de mesure des dépenses pour une meilleure gestion. La DSF va ainsi mettre en place une valorisation financière des actions conduites par les services municipaux. Cela correspond à la volonté d'évaluer plus systématiquement l'efficacité des politiques publiques. La gestion du patrimoine de la ville va également être... Monsieur le Maire ? Excuse-moi. Non, mais j'ai eu peur que tu t'étrangles. C'est pour ça. (rires) La gestion du patrimoine de la ville va également être informatisée, ce qui nous permettra d'avoir un regard plus affiné et plus instantané sur ce patrimoine. Cet outil sera utile pour anticiper les dépenses d'entretien. Le manque de visibilité sur nos recettes de fonctionnement que j'évoquais il y a quelques minutes nous empêche de réaliser un exercice de prospective à moyen terme. Nous devons donc nous reporter davantage sur notre capacité d'autofinancement que sur le recours à l'emprunt pour financer nos investissements. Or, l'épargne disponible est en baisse. De 8,5 millions d'euros en 2012, elle passe à 3,4 millions pour le budget primitif 2014, selon les prévisions de la DSF. Face au niveau exceptionnel d'investissements programmés en 2013 - je vous rappelle qu'en 2013, nous avons porté pour 37 millions d'euros d'investissements - nous faisons le choix en 2014 de maîtriser davantage nos dépenses en matière d'investissements et de les ramener au niveau de 2012, soit à peu près 26 millions d'euros. Ce niveau reste un niveau très ambitieux, même s'il ne permet pas d'enclencher certains projets sur lesquels nous avons beaucoup travaillé avec les services et avec la population et qui sont fortement attendus par la population.*

*Ainsi, le projet de rénovation du CMS (centre municipal de santé) doit pouvoir être réintégré dans la future décision modificative afin de ne pas retarder davantage sa réalisation. Les dépenses d'investissement sont volontairement limitées en raison du caractère transitoire de ce budget primitif 2014. Le but est de conserver des marges de manœuvre pour la suite de l'année.*

*Il nous appartiendra de redéfinir une programmation pluriannuelle des investissements qui intégrera nos nouveaux engagements et qui réinterrogera nos anciens projets à la lumière des nouvelles priorités que nous élaborons collectivement. Face à la baisse de l'épargne disponible, nous avons cherché également à diminuer notre recours à l'emprunt. Ainsi, nous emprunterons 12,7 millions d'euros cette année contre 14 millions d'euros en 2013. Il s'agit de faire preuve de raison. Je tiens d'ailleurs à revenir sur certains chiffres avancés lors du dernier Conseil Municipal. Si je ne mets pas en doute la véracité de certaines comparaisons sur le poids de la dette par habitant dans notre ville et ceux constatés à Vitry ou à Choisy, j'aimerais cependant relativiser le poids de l'emprunt dans notre budget. En 2012, l'emprunt bancaire dans les villes de la même taille qu'Ivry représentait en moyenne 240 € par habitant. C'est bien la preuve que nous cherchons à rationaliser notre recours à l'emprunt. Sans chercher à enjoliver artificiellement le tableau, la réalité n'est pas aussi sombre qu'on tente parfois de nous le faire croire. Restons donc mesurés et ne tombons pas dans l'excès des comparaisons.*

*Je vous disais tout à l'heure qu'Ivry est une ville en mutation. Eh bien, cela se vérifie au niveau du programme d'investissement. Les opérations inscrites au titre de l'aménagement urbain représentent en effet un total d'un peu plus de 5 millions d'euros. À ce titre, le volet démocratie-citoyenneté du programme d'investissement est plutôt conséquent puisqu'il s'élève à un peu plus de 1 million d'euros. La construction des maisons de quartier Gagarine-Truillot et Pierre et Marie Curie sont à l'origine de ces investissements pour lesquels nous bénéficions de subventions importantes. L'urbanisme de la ville évolue également. Sa démographie devrait également suivre très rapidement. C'est pourquoi nous devons anticiper l'arrivée de nouveaux enfants dans nos groupes scolaires. Cette anticipation, elle se transcrit dans les investissements importants que nous réalisons pour la construction de l'école Rosa Parks, qui sera livrée cette année. C'est notre plus gros investissement, avec près de 8 millions d'euros. Et malgré les divergences plus ou moins fortes que nous pouvons avoir avec l'opposition, s'il y a bien un point qui peut mettre d'accord l'ensemble des forces politiques de ce Conseil Municipal, c'est bien la construction d'une école. La reconstruction du groupe Makarenko est aussi une nécessité et la phase numéro 1 des travaux est financée à partir de cette année. Le bas de la pyramide des âges est également pris en considération puisque nous allons financer, dès le début de cette année, les travaux de la crèche Rosa Bonheur. Il ne manque plus qu'une maison de l'environnement Rosa Luxemburg et nous aurons épuisé notre quota de Rosa pour la mandature. (rires) Le logement, priorité de nombreux Ivryens, est également à l'honneur dans ce budget, car il représente 15 % du programme d'investissement, avec nos soutiens à l'Office public d'habitat.*

*En année électorale, le vote du budget est un exercice particulier. Pour notre part, il s'inscrit forcément dans une forme de continuité puisque les Ivryennes et les Ivryens ont décidé de nous renouveler leur confiance. Pour autant, notre programme Ivry au cœur est porteur de nouvelles dynamiques et de nouvelles espérances qu'il nous faudra concrétiser au cours de ce mandat. Dès demain, nous nous attèlerons à l'élaboration d'une décision modificative qui viendra compléter ce premier travail budgétaire. Cette décision vous sera présentée au Conseil Municipal du mois de septembre.*

*De façon concomitante, nous lancerons bien sûr le travail d'élaboration du budget 2015 qui sera cette fois marqué par la dynamique de notre nouvelle équipe municipale. Je veillerai à ce que le volet environnemental des dépenses d'investissement bénéficie d'un rééquilibrage. Je pense notamment à l'isolation des bâtiments communaux, à la création des pistes cyclables, car le budget consacré par la Ville à chaque Ivryen se situe largement au-dessous de la moyenne des villes de notre strate.*

*Le renouvellement du garage municipal pourrait être fléché vers l'achat de véhicules électriques propres. Nous devons avec responsabilité intégrer les nouvelles contraintes financières imposées par la situation économique du pays. Nous devons également faire face au flou institutionnel de la Métropole du Grand Paris et maintenir notre vigilance pour garantir nos financements et notre liberté d'action à l'échelon municipal. Nous aurons bien sûr également comme devoir de travailler avec la communauté d'agglomération sur les transferts de charges et sur toutes les conséquences que cela aura pour nos concitoyennes et nos concitoyens.*

*J'ai tâché de faire court dans un contexte particulièrement difficile et je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Mehdy Belabbas. Tu as fait court et clair, si je puis me permettre. Alors, je vous propose que nous engagions le débat. Qui souhaite intervenir ? Vas-y. À toi. Qui d'autre ? Alors, Hervé Rivière. Ah oui alors, il faudra se représenter parce qu'on ne connaît pas encore tous les noms. Pardon. Vous vous représenterez après. »*

**M. RHOUMA.** - *« Atef Rhouma, maire adjoint à la petite enfance et délégué au centre-ville. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Permettez-moi tout d'abord au nom du groupe Convergence citoyenne ivryenne de vous exprimer à la fois notre satisfaction de voter en faveur du premier budget de notre mandature, budget de transition avec la mandature précédente, mais aussi de vous exprimer certaines de nos craintes et de nos espérances quant à l'élaboration et au vote de nos budgets primitifs.*

*Commençons par nos craintes. Car si nous avons été confrontés par le passé à un contexte difficile du fait de la crise économique, financière et des réformes gouvernementales, la situation actuelle de même que les lois de finances et les réformes annoncées au niveau national comme européen n'augurent rien de bon pour la population et pour les finances des collectivités locales. Celles-ci subissent notamment des transferts de charges sans les contreparties financières suffisantes, mais aussi une diminution des dotations versées par l'État, ce qui impacte fortement les recettes des collectivités et leur capacité d'investissement. Alors que la précarité progresse, l'État tente à tout prix d'imposer au sein des collectivités la mise en place de politiques d'austérité. Comme si la baisse des dépenses publiques pouvait être une réponse à la crise que nous traversons. Nous continuerons donc malheureusement ces prochaines années à être confrontés à un contexte financier difficile et incertain. Le budget primitif 2014 que nous nous apprêtons à voter a été construit dans ce contexte. C'est un budget prudent avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des investissements limités aux priorités auxquelles la ville devra répondre ces prochains mois.*

*Mais, et là j'en viens à nos éléments de satisfaction, la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement qui est proposée se fait sans renoncer au niveau du service rendu à la population. Elle répond à l'objectif de maintenir notre capacité d'agir et la qualité de notre service public.*

*Notre municipalité propose donc des solutions pour dégager des marges de manœuvre pour les années à venir, de façon à ce que chaque année, nous puissions continuer à affirmer à travers notre budget des principes et des valeurs de justice, de solidarité et d'émancipation, qui sont celles que nous partageons au sein de votre majorité. Nous devons absolument travailler à ce que l'élaboration et le vote de notre budget communal nous permettent de mettre en œuvre au mieux le programme ambitieux pour lequel nous avons été élus.*

*Et en premier lieu, le renforcement de notre politique sociale et solidaire pour répondre notamment aux besoins sans cesse croissants de notre population face à la progression de la précarité. Ce budget 2014, nous le considérons comme un budget de transition, permettant de mettre rapidement en œuvre les priorités de notre programme en attendant que nous engagions très prochainement une programmation des investissements sur la durée totale du mandat. Ce programme d'investissement nous devons également tout faire pour qu'il soit le plus ambitieux possible, car notre ville est en plein développement et doit répondre à des besoins grandissants.*

*Pour finir, vous dire que nous votons ce budget avec un espoir particulier : celui de voir les prochaines élaborations budgétaires et le programme pluriannuel des investissements se construire de manière partagée et collective, en intégrant toujours plus en amont les contributions des services, mais aussi en impliquant davantage les citoyens dans le choix des priorités budgétaires, afin que notre action soit le plus possible en adéquation avec leurs besoins et leurs attentes. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - « *Merci, Atef Rhouma. Hervé Rivière.* »

**M. RIVIÈRE.** - « *Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La présentation du budget primitif 2014 a au moins une vertu : celle d'annoncer clairement qu'il est un leurre puisqu'un autre vote est déjà prévu. Nous souhaitons que la modification à venir du budget 2014 prenne enfin en compte la réforme des rythmes scolaires et les premiers transferts de compétences à l'agglomération. Nous demandons aussi qu'elle soit discutée en commission finances, ce qui n'a pas été le cas de ce budget, dans le respect des procédures que nous nous étions fixées au dernier conseil et qui relèvent de la loi. Nous demandons que soit enfin transmis le compte administratif 2013 dont l'absence ce soir rend les éléments financiers présentés encore plus obscurs. Enfin, nous espérons avoir l'occasion de débattre prochainement de la programmation pluriannuelle des investissements et des personnels de notre ville pour être en mesure de voter cette future modification du budget.*

*Si je ne désespère pas de recevoir ces outils et de pouvoir travailler dans le respect des règles démocratiques prévues par la loi, je crains en revanche au vu de ce premier budget que les mesures en faveur de la démocratie et de l'écologie ne soient toujours pas à la hauteur des enjeux. En effet, comment comprendre l'absence dès ce budget primitif de la mise en place de la collecte séparée des biodéchets ? Comment interpréter la diminution des crédits dédiés aux pistes cyclables et quel devenir pour la maison de la citoyenneté Jean-Jacques Rousseau qui semble une nouvelle fois oubliée, condamnée par votre volonté de supprimer tous les lieux de démocratie locale en centres sociaux, dont la fonction est toute autre.*

*Concernant l'augmentation de 3 % des dépenses de personnel, l'absence de perspectives à long terme nous fait craindre une addition beaucoup plus lourde à la clôture de l'exercice budgétaire.*

*Il est regrettable de ne pas indiquer clairement combien et dans quels secteurs vont se créer les nouveaux emplois, d'autant plus que la présentation de l'état du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est différente à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Vous l'aurez compris Écologie Ivry Seine-Amont votera contre ce budget, contre l'augmentation inadmissible de l'impôt, contre cette hausse injustifiée qui sert peut-être à payer les travaux sur Jeanne Hachette dont on ne connaît ni les tenants, ni les aboutissants. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, je crois qu'il s'agit de Sébastien Bouillaud. C'est bien ça ? »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous examinons ce soir le budget 2014. Le dossier qui nous a été soumis témoigne du travail de qualité qui a été réalisé par les services administratifs et notamment le service financier au cours de ces dernières semaines. La construction d'un budget communal, surtout cette année, est le fruit d'un équilibre toujours plus difficile pour les raisons déjà exposées. Toutefois, le fond témoigne d'une politique critiquable et de graves problématiques demeurent.*

*Tout d'abord, l'épargne de gestion consolidée, gage d'indépendance financière et sur lequel je vous ai déjà alerté il y a trois semaines, continue de se dégrader. De 26 millions d'euros en 2011, celle-ci est passée à un peu moins de 17 millions en 2013 et se situera autour de 15 millions d'euros en 2014 pour l'ensemble du budget, seulement 3 millions pour le budget de la ville. (interférences) Ce n'est pas la première fois, je crois. »*

**M. GOSNAT.** - *« C'est peut-être le vote à l'Assemblée nationale là qui nous arrive, qui n'est pas terrible quand même pour le Gouvernement, mais allez-y. Il ne faut pas se laisser troubler par ça. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Non, ça continue. Cette dégradation s'explique notamment par des dépenses de fonctionnement très élevées qui représentent 2 276 € par habitant - c'est ce qu'on retrouve à la page 1 du budget - soit 75 % de plus que pour des villes... (interférences) Je fais antenne. (rire) Qui représentent 2 275 € par habitant, soit 75 % de plus que pour des villes comparables et pour des charges de personnel qui continuent d'augmenter et qui représentent plus de 60 % des dépenses de fonctionnement. La situation est d'autant plus inquiétante que vous n'êtes aujourd'hui pas en mesure de déterminer précisément l'impact financier de la mise en œuvre des rythmes scolaires et dont vous n'avez pas été en mesure de nous communiquer le dossier avant ce conseil. En contrepartie, face à cette absence de réforme structurelle, la ville investit toujours aussi peu, deux fois moins que pour des villes comparables. C'est ce qu'on retrouve également à la page 1 du budget. Pourtant Ivry-sur-Seine est une ville riche. Ses recettes sont de 70 % supérieures aux villes comparables, en témoigne la hausse des dépenses de péréquation au profit des communes les plus défavorisées. Malgré cela, vous poursuivez la hausse des taux d'imposition. L'inflation étant déjà prise en compte dans la hausse des valeurs locatives, vous rajoutez 1,5 % contribuant à dégrader le pouvoir d'achat des Ivryens. En dix ans, le taux de taxe foncière à Ivry a augmenté de 3,5 points, soit la sixième hausse la plus importante du Val-de-Marne.*

*Dans le détail, certains postes interpellent. Je me demande aujourd'hui si Ivry est encore gérée par une majorité de Gauche, car paradoxalement, dans un contexte de crise qui perdure, le budget du service social est en diminution.*

*J'en prends pour exemple le budget du centre communal d'action sociale, le CCAS qui va bientôt s'apparenter à une coquille vide, avec un budget réduit à un niveau famélique, qui est à moins de 60 000 € pour 2014, soit moins de 0,1 % du budget de la ville. De même, le service aux retraités voit son budget en diminution de 19 %.*

*Ces deux services témoignent d'une baisse de la qualité du service public délivré aux personnes les plus en difficultés. De plus, le niveau des subventions versées aux associations, dont vous louez pourtant et avec raison leur importance sociale, est en baisse dans ce budget 2014. De nombreuses associations ne bénéficient cette année d'aucune subvention par rapport à 2013. Un contrôle minutieux des subventions versées aux associations est plus que jamais indispensable. Vous préférez par contre dépenser des millions d'euros pour exproprier des petits propriétaires et pour subventionner les aménageurs et les promoteurs.*

*Par ailleurs, vous écrivez et je cite dans le rapport : le secteur droit et citoyenneté des résidents étrangers poursuit son action de mise en relation du collectif de soutien aux familles roumaines d'Ivry et des Ivryens avec la municipalité. L'objectif affiché - et je cite toujours - est de résorber l'occupation du campement Truillot en travaillant à l'insertion des habitants. Depuis des années, les problématiques que la commune a engendrées subsistent et aucune amélioration n'a été apportée à cette situation insalubre, indigne et inadmissible. Comment allez-vous maintenant y parvenir ?*

*Par ailleurs, le service de la prévention de la délinquance tranquillité publique qui ne bénéficie d'aucun budget de fonctionnement significatif et qui bénéficie d'un observatoire de la tranquillité publique rend-il compte annuellement de la situation ivryenne ? De plus, je constate que le budget dédié au ramassage et à l'élimination des déchets est en diminution de 500 000 €, passant de 5,7 millions en 2013 à 5,2 millions en 2014. Vu l'état de propreté de la ville, il me semble pourtant que des moyens supplémentaires auraient été nécessaires et qu'une politique sur ce sujet doit être véritablement menée. Vous mettez en avant un renforcement de l'activité des gardes urbains qui réalisent plus d'interventions. Les citoyens ivryens, eux, ne constatent aucun progrès. Les dépôts d'ordures sauvages perdurent et les véhicules ventouses sur les espaces publics sont toujours aussi présents. Pouvez-vous m'indiquer le nombre de contraventions émises en 2013 concernant les infractions en matière de déchets et le nombre de véhicules épaves qui ont été enlevés cette même année ? L'année 2014 sera également marquée par une accélération de la phase opérationnelle du projet Ivry Confluences alors que la situation de nombreuses familles est aujourd'hui plus qu'incertaine et encore non résolue. Il est aujourd'hui nécessaire d'ajuster le projet urbain afin de réduire le déficit de l'opération qui augmente par rapport à 2013 et d'affecter les crédits de la ville à d'autres besoins, tels que la rénovation des cités, des logements sociaux et des équipements publics. En conséquence de dépenses de fonctionnement en dérive constante, la ville n'a plus les moyens d'investir pour les besoins essentiels des Ivryens. Donc, le programme d'investissement pour 2014 qui manque d'ambition et qui passe de 37 millions à 28 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 25 % en un an. Le programme annuel des travaux dans les écoles, la subvention de l'OPH en vue de la modernisation du parc locatif et l'entretien des bâtiments communaux sont ainsi en forte diminution par rapport à 2013. Ces dépenses sont néanmoins indispensables afin d'améliorer l'accueil des écoliers et des usagers, les logements des Ivryens et les conditions de travail des agents.*

*Pour autant et comme je l'ai déjà souligné à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, l'autonomie financière est aujourd'hui largement entamée et oblige la ville à emprunter une fois encore plus qu'elle ne rembourse. Donc, ça va faire un différentiel de 3 millions : en remboursement 9 millions et un emprunt de 12 millions. Mes craintes déjà exprimées il y a trois semaines sur l'absence de réforme structurelle et la fuite en avant des dépenses ivryennes sont ce soir renouvelées. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Alexandre Vallat Siriyotha. »*

**M. VALLAT SYRIYOTHA.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues. Lors de la dernière discussion d'orientation budgétaire, nous avons pressenti vos orientations budgétaires et nous avons émis les plus grandes réserves que nous aurions sur son adoption. En effet, malgré le contexte favorable par l'élection d'un nouveau conseil municipal, aucune réelle mesure d'économie, aucune remise à plat, le schéma daté de fonctionnement de la ville ne sont remis en cause.*

*Pire, des investissements nécessaires aux Ivryens sont ignorés, mis de côté ou différés. Comment comprendre par exemple, comme vous le rappelez dans le programme d'investissement pour la vie scolaire qui s'élève à plus de 9 millions d'euros, que de nouveau une énième étude pour la reconstruction de Makarenko soit envisagée, alors que des propositions et décisions avaient été prises lors du dernier mandat pour une résolution plus rapide. À ce titre, s'agira-t-il d'une reconstruction ou d'une réhabilitation ? Les bruits confus qui courent nous interrogent. De la même manière, le sabotage orchestré de la réforme des rythmes scolaires permet d'envisager l'archaïsme budgétaire dont il est fait en termes d'enseignement. Le budget d'investissement pour la maintenance des équipements sportifs est largement inférieur à ce qu'il devrait être. Pour rappel, un prévisionnel de 227 000 € alors que les dépenses de communication comprenant les relations publiques représentent 2,8 millions d'euros. Vous n'êtes pas sans savoir que le parc vieillissant des équipements sportifs mériterait un soutien budgétaire bien plus conséquent. Les choix sont manifestement faits, mais malheureusement pas toujours heureux pour les Ivryens qui attendent des mesures concrètes.*

*Il en va de même pour la politique de notre ville en faveur de la jeunesse. Par exemple, vous indiquez, le CLJ, conseil local des jeunes, n'a pas de budget propre. Il apparaît donc peu probable que sans moyens, cet espace participatif puisse avoir la teneur que nous lui promettons. Vous avouez vous-même renouveler les actions et les dispositifs, aucune nouvelle impulsion ne semble pouvoir émerger alors qu'une élection vient de se dérouler. Le couvercle de la cocotte vient de se refermer. Mais une des parties les plus inquiétantes de ce budget semble être la mise en place programmée de la fin des comités de quartier, ce qui peut paraître étrange puisque des délégués de quartier ont été élus. Plus rien n'est évoqué pour ces comités de quartier. Tout est fait pour que la confusion règne sur l'existence des maisons de quartier, dont l'action et la vocation sociale sont primordiales et indispensables et les comités de quartier, dont une charte élaborée sous l'égide de notre collègue Philippe Bouyssou, devait permettre de mesurer clairement leur champ d'application et le rôle qu'ils devraient jouer, permettant ainsi une réelle démocratie de proximité. De la même manière, la politique de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique semble bien loin des préoccupations municipales ou tout du moins des orientations budgétaires avec un budget annuel de 6 000 €.*

*Il semblerait sur ce point pourtant non négligeable et pour lequel la chambre régionale des comptes avait déjà soulevé le manque de volonté politique que l'élu que vous venez de nommer coûte plus cher que le fonctionnement de son secteur.*

*Plus globalement, alors que ce budget devait être le reflet des propositions que vous alliez présenter aux Ivryens, il est celui de la continuité, preuve d'un certain conservatisme municipal. Nous ne pouvons nous résoudre à croire que vous n'aurez pas l'audace un jour de lancer un véritable audit, par un organisme indépendant bien sûr, sur l'évaluation et le fonctionnement de notre municipalité.*

*Enfin, je ne reviendrai pas sur l'étonnant calcul évoqué sur l'évolution du taux de fiscalité à Ivry-sur-Seine, lors de la dernière réunion de notre assemblée, puisqu'une revalorisation forfaitaire annuelle par application d'un coefficient fixé par la loi de finances est appliquée par les services fiscaux sur les bases indépendamment de l'augmentation des taux que vous adoptez chaque année. Vous évoquiez une augmentation normale qui relatait une augmentation du coût de la vie : elle est donc doublement appliquée dans votre ville. Par exemple, au global, le taux de la taxe d'habitation pour 2013 a augmenté de 3,17 %.*

*C'est pourquoi constatant qu'aucune mesure concrète pour ne pas augmenter les impôts des Ivryens n'est mise en œuvre, nous sommes contraints à refuser le budget présenté et nous voterons contre l'adoption de celui-ci. Nous vous remercions de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Pierre Martinez. »*

**M. MARTINEZ.** - *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Mon intervention portera essentiellement sur les dépenses de personnel qui constituent quand même une dépense non négligeable dans les dépenses de gestion. Mais tout d'abord, de façon plus générale, sur le budget, je trouve que la présentation qui nous a été faite ce soir à la fois par Mehdy Belabbas et à la fois dans les documents que nous avons reflète complètement et absolument le débat d'orientation budgétaire que nous avons eu début avril.*

*Alors, la situation aujourd'hui telle que nous la connaissons en lien avec les annonces gouvernementales, les premiers ministres se succèdent et pour autant les plans d'économie restent toujours d'actualité. La réduction des déficits publics reste le leitmotiv du nouveau gouvernement et la diminution des dotations aux collectivités locales vont se poursuivre et vont même s'amplifier. Je rappelle quand même que ces choix politiques s'ajoutent à d'autres choix politiques qui ont été faits en d'autres temps, mais pas si éloignés que ça, sous une autre majorité et qui ont consisté à supprimer la taxe professionnelle et qui a privé toutes les collectivités territoriales de recettes suffisamment conséquentes pour pouvoir être noté ici. Forcément ces deux décisions politiques majeures ont pour la première fois dans notre commune une conséquence directe sur nos recettes puisque malgré l'augmentation qui nous est proposée de la fiscalité locale, nos recettes vont être en diminution de 1 million. C'est inédit. Inédit. Cette situation donc nous impose à tous et nous membres de la majorité municipale à assumer les responsabilités pour lesquelles nous avons été élus. Nous devons donc agir pour que l'État, dans un premier temps, change ses perspectives, mais dans le même temps, nous devons faire preuve de responsabilité politique. Alors, bien évidemment, ces deux objectifs ne sont pas en opposition l'un avec l'autre. Et je pense qu'il conviendrait que nous redéfinissions de façon indispensable le rôle de notre service public local, en redéfinir les missions, en redéfinir les périmètres d'intervention, en quelque sorte quel type de service public local pour quelle mission.*

*Alors afin que personne ne se méprenne ici, je voudrais préciser que notre groupe appartient bien à la majorité municipale, qu'elle n'est pas en opposition avec cette majorité, mais qu'elle est force de proposition, que notre groupe est bien à gauche pour ceux qui en douteraient. Il n'est pas question non plus pour nous de remettre en cause la qualité du travail des agents du service public local. Il n'est pas non plus question pour nous de renier toutes les décisions que nous avons prises par le passé. Mais nous devons être lucides pour ne pas subir. Alors, je pense que nous devons nous engager collectivement dans une nouvelle dynamique jamais vécue, donc inédite.*

*Certes, cette situation n'est pas confortable parce que jusqu'à présent, nous avons toujours été dans du développement de service, nous avons été toujours dans des évolutions positives des recettes. Aujourd'hui, la situation est bien différente et elle exige de notre part des réactions. Je pense que nous devons nous engager collectivement pour assumer demain le fonctionnement des nouvelles structures municipales, parce que c'est aussi de cela qu'il est question. Je pense enfin que nous devons nous engager collectivement avec le personnel communal dans cette démarche avec lucidité, les uns comme les autres, notamment au moment où nous avons des transferts de compétences qui s'annoncent au niveau de la CASA et qui vont se poursuivre.*

*Je pense que nous devons, contrairement à ce qui vient d'être dit par mon prédécesseur, nous appuyer et appuyer notre travail sur les cabinets indépendants qui travaillent avec la ville. Nous en avons deux, je crois, pour lesquels il y a eu déjà des présentations aux différentes commissions des finances et je pense qu'on pourrait s'appuyer sur eux pour orienter l'ensemble de ce travail.*

*Enfin, je pense que nous devons continuer à nous battre pour obtenir plus de moyens, mais que nos responsabilités d'élus nous appellent au principe de réalité. Nous devons donc nous engager raisonnablement dans cette mutation qui s'impose à nous, sans en oublier que c'est sous la contrainte que l'État nous fait agir. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - « *Merci, Pierre Martinez. Pierre Chiesa, pardon. Où donc est-il ?* »

**M. CHIESA.** - « *Il est là.* »

**M. GOSNAT.** - « *Ah, excuse-moi, Pierre Chiesa.* »

**M. CHIESA.** - « *Ah oui, mais aujourd'hui, je suis ici. Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour introduire cette intervention au nom du groupe Europe Écologie Les Verts, je pense qu'il est inutile de rappeler les conditions dans lesquelles ce budget a été élaboré. Nous les connaissons toutes et tous. Nous savons qu'il s'agit d'un budget de transition qui a été piloté par l'ancien adjoint aux finances, ce que nous groupe Europe Écologie Les Verts assumons. Cela veut dire aussi que ce budget reflète les choix et les arbitrages de l'ancienne majorité. Élu adjoint aux finances trois semaines avant le vote du budget, notre collègue et nouveau maire adjoint Mehdy Belabbas n'a donc pu imprimer sa marque sur ce budget. Nous pouvons tout de même le féliciter pour avoir repris aussi rapidement ce dossier conséquent, bien aidé en cela par l'ensemble des directions concernées, à commencer par la direction des services financiers.*

*Pour ne pas laisser traîner inutilement le suspens, disons d'emblée que le groupe Europe Écologie Les Verts, solidaire de la majorité municipale à laquelle il appartient, votera ce budget.*

*Et cela sans état d'âme, mais après avoir avancé quelques réflexions ou interrogations pour la suite de ce qui nous attend. Je commencerai par reprendre le commentaire figurant dans le document exposant les principes de construction du budget, commentaire concernant la direction des ressources humaines. Il y est écrit, je cite : « il est impératif de poursuivre et de développer les démarches engagées tendant à modifier l'organisation du travail dans les services et les directions (mutualisation de moyens, évolution d'organisation, interrogation sur certaines missions) et optimiser les modes de gestion des dépenses de personnel (maîtrise des recrutements, limitation des remplacements, effort sur le repositionnement des agents en reclassement, revisite des modalités internes de gestion de la masse salariale, etc.), tout en s'assurant de disposer des compétences nécessaires. » En ces temps de restriction budgétaire et de réduction des dotations, il semble indispensable que cette recherche d'optimisation des moyens mis à notre disposition soit le principe qui nous guidera au long des six prochaines années dans tous les domaines de la gestion municipale. Ce n'est pas aux élus d'Europe Écologie Les Verts que l'on apprendra qu'en France et tout particulièrement à Ivry, on n'a pas de pétrole. À charge pour nous de trouver des idées et de valoriser les compétences qui permettront de mettre en œuvre le programme qui a été élaboré et présenté aux électrices et aux électeurs et choisi par eux. Nous savons donc que ce budget a été élaboré dans une période très difficile, que depuis des années des incertitudes s'enchaînent ne facilitant pas la tâche des élus locaux.*

*Souvenons-nous de la suppression de la taxe professionnelle que chacun rappelle. Et sans vouloir discourir sur le fait que de plus en plus de bâtons seraient mis dans les roues de la gestion municipale, nous sommes bien conscients des nombreuses contraintes, nouvelles ou anciennes, qui pèsent sur notre ville. Mais pas de bouc émissaire à éliminer pour notre groupe sous peine de devoir un jour présenter un vœu écologique demandant le classement du bouc émissaire au rang des espèces protégées.*

*Il s'agit donc de se mettre au travail. Ainsi, en matière de financement, il est maintenant évident que notre ville va devoir s'ouvrir bien plus qu'auparavant aux financements européens. Il est annoncé que pour la période 2014 - 2020, la France devrait bénéficier de 15,1 milliards d'euros de fonds structurels dont une partie doit obligatoirement être consacrée au développement urbain et en particulier aux quartiers prioritaires de la nouvelle politique de la ville. Aujourd'hui et quoiqu'on puisse penser du fonctionnement de l'Union européenne, il n'est plus possible de se passer de tels financements, surtout à partir du moment où ceux-ci proviennent de nos propres contributions au budget de l'Union. Le métier émergent de fundraiser comme disent les financiers ou comme on dit en vieux français de collecteur de fonds devra donc être une des nouvelles compétences de notre administration communale et elle s'y penche déjà, nous le savons.*

*Venons-en au budget que nous avons sous les yeux. Très concrètement et sans reprendre une à une les différentes lignes de dépenses et de recettes du programme d'investissement 2014, en tant que groupe écologiste, nous estimons que les 200 000 € consacrés aux itinéraires cyclables ne répondent pas aux besoins en la matière. Quant aux 640 000 € prévus pour les travaux de réfection de chaussée, et surtout espérons-le, à la rénovation des trottoirs et à l'amélioration des circulations dites douces, ils suffiront à peine. Ce sont des demandes récurrentes de notre part. Que 370 000 € soient dévolus à la remise aux normes des chaufferies est sûrement indispensable, mais ne doit pas faire oublier tout le travail à engager de façon plus générale sur ce poste qui est celui de l'isolation et des économies d'énergie dans les bâtiments municipaux.*

*Soulignons au passage qu'une meilleure régulation des températures et de l'hygrométrie dans n'importe quel lieu ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur la santé de celles et ceux qui l'occupent. Il m'a été demandé de dire deux mots sur les investissements importants consacrés à des projets d'équipement de prestige tel que le centre dramatique national qui, en calculant le solde dépenses moins recettes, devrait coûter à la ville quelques 1 875 000 €. Je dirais que cet investissement est à mettre en parallèle avec les 1,6 million d'euros versés au titre des subventions aux associations, aux sections football et handball de l'union sportive d'Ivry. Que voulons-nous ? Du sport et de la culture pour tous ou des vitrines publicitaires dont le retour sur investissement n'est pas forcément garanti.*

*Même en temps de crise, encore plus en temps de crise, au-delà de la satisfaction des besoins vitaux les plus élémentaires, l'adage du mens sana in corpore sano des auteurs classiques doit nous faire réfléchir à ce que nous voulons pour nos concitoyens et ce que nous pouvons leur proposer. Plus simplement, je dirais que le groupe Europe Écologie Les Verts regrette que de telles dépenses viennent en cette période entamer le budget d'investissement de manière aussi importante. À moins que l'avenir nous apporte un démenti avec la preuve que l'effet d'entraînement et de stimulation que de telles dépenses pourront avoir sur l'économie ivryenne - et c'est le pari qu'il nous faut faire - nous considérons que ces dépenses ne répondent pas aux priorités actuelles, immédiates, des Ivryennes et des Ivryens. Nous souhaitons que l'avenir nous donne tort et que notamment, le beau projet de centre dramatique national au-delà de la renommée intellectuelle qu'il apportera à la ville contribuera aussi à son développement économique.*

*Avant de conclure, nous ne nous appesantirons pas sur les questions de fiscalité en comparant la situation d'Ivry avec nos collègues et débatteurs de la Droite, mais aussi ainsi que je l'ai entendu, du groupe Socialiste, donc, la situation d'Ivry avec celle des villes voisines. Nous risquerions d'y être encore demain matin et de nous demander pourquoi avec une fiscalité aussi déplorable, la population de notre ville ne cesse de croître alors que tout serait fait pour faire fuir les habitants. En attendant, laissons au niveau national le comité des finances locales travailler sur la modernisation de la fiscalité locale ainsi que cela lui a été demandé au mois de février dernier par l'ancien Premier ministre. Finalement, il nous faudrait considérer ce budget voté très tardivement comme étant l'ébauche de celui de 2015. Nous savons qu'à peine ce vote entériné, de nombreux chantiers dès le mois de juin attendront notre collègue Mehdy Belabbas dans la mise en œuvre budgétaire de l'ambitieux programme sur lequel notre majorité a été élue. Deux points en particulier devront retenir notre attention très prochainement : la mise en place de la transition énergétique au niveau de notre ville dont les travaux de forage du puits de géothermie à Ivry Confluences seront l'un des éléments phare ainsi que toutes les actions recensées dans le programme en termes de développement durable, le chantier de la transparence de la gestion communale qui correspond à une forte attente des Ivryennes et des Ivryens avec notamment la création de la coopérative citoyenne. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - « Merci, Jeanne Zerner. »

**Mme ZERNER.** - « Monsieur le Maire, chers collègues. À l'encontre d'un certain nombre de conceptions actuelles, je veux rappeler ici au nom du groupe Front de Gauche qu'un budget de collectivité est bien un acte politique et un acte fort. Ce sont des choix politiques, des orientations claires que nous prenons pour des ambitions de service public rendu aux populations. Ce budget le prouve.

*Pour entamer une nouvelle mandature dans un contexte difficile, nous maintenons un haut niveau d'exigence et d'ambition pour les Ivryennes et les Ivryens. Le développement des politiques solidaires est confirmé. Faire avancer les droits des citoyens, favoriser l'épanouissement, l'émancipation de tous, réduire les inégalités économiques, sociales, culturelles, combattre les discriminations, autant d'enjeux que ce budget, dans la continuité du mandat précédent prend à bras le corps, comme Mehdy Belabbas l'a bien présenté et comme Mourad Tagzout le développera concernant les associations. Mais cet acte se fait aujourd'hui sous la contrainte. Le choix d'une politique d'austérité dans laquelle le Gouvernement n'en finit plus de s'enfermer et de nous enfermer nous présente un avenir bien sombre. En témoignent les nouvelles déclarations du Premier ministre : toujours plus de rigueur et d'austérité.*

*Cela se traduit par 11 milliards en moins sur trois ans pour les collectivités territoriales. Avec 3 milliards de coupes en 2014 pour Ivry, ça fait 1,3 million en moins en 2015. Combien encore de moins pour le service public à Ivry ? Les dotations aux collectivités territoriales ne doivent pas être considérées comme un cadeau, mais bien comme le devoir de participation de l'État à l'investissement public et à la compensation du choix lui aussi hautement politique de la suppression de la taxe professionnelle. N'oublions pas que les collectivités territoriales représentent 75 % des investissements sur le territoire national. Elles sont le nerf d'une république dynamique, juste et solidaire. La politique gouvernementale d'austérité nous oblige aujourd'hui à faire des choix eux aussi politiques. En premier lieu, le lissage des projets d'investissement. C'est-à-dire contrairement à ce que d'aucuns voudraient laisser croire que si nous sommes amenés à suspendre certains projets en réflexion, c'est bien pour éviter un recours à l'emprunt et continuer le travail de recherche de partenaires pour porter ces projets avec nous dans les meilleures conditions, compte tenu du contexte.*

*Pas de suppression, ni de report aux calendes grecques, si vous me permettez cette expression en ces temps bien difficiles pour nos amis grecs, mais un temps supplémentaire pour faire aboutir ces projets sans abaisser nos exigences. Il y a un autre choix politique que nous affirmons. Les taux de fiscalité locale vont cette année, comme les années précédentes, effectivement, augmenter dans les mêmes proportions et dans la continuité de ce que nous portons depuis plusieurs années, d'une hausse légère, mais continue accompagnant l'inflation. À l'heure d'une coupe sans précédent dans les dotations aux collectivités territoriales, d'un repli de l'État dans un certain nombre de domaines qui nous obligent pour les Ivryens à investir pour compenser ces désengagements, il est démagogique d'affirmer 0 % d'augmentation d'impôts sans supprimer en parallèle un certain nombre de services publics. Cela nous le refusons, car la fiscalité locale est notre essentielle source de revenus. Il n'y a pas de gisement d'économies, ni de dépenses fastueuses, même si la recherche d'une plus grande efficacité doit toujours être menée. Qui plus est, l'impôt local n'est pas un fardeau, il est un outil de redistribution et de solidarité qui profite à tout le monde. Il en va du local, comme du national. Il n'y a pas trop d'impôts en France, mais mal d'impôts, mal répartis, pesant pour beaucoup sur les classes populaires et les classes moyennes et sur les plus petites entreprises, à l'heure où l'imposition des grandes entreprises et des foyers les plus riches est historiquement basse dans notre pays. Voilà un nouveau chantier à mener par le Gouvernement que celui de la fiscalité. Dans ce domaine de la politique économique et budgétaire, un changement de cap est absolument nécessaire pour sortir de la spirale de la rigueur. Une révolution fiscale en quelque sorte. Cet enjeu entre autres est au cœur des prochaines échéances électorales, au nom du dogme de la règle d'or, 3 % de déficit, validé par le Gouvernement français sur le dos des citoyens*

*Qu'on ne se trompe pas d'analyse. Aujourd'hui, il nous faut nous serrer la ceinture pour réduire le déficit et limiter la dette. Mais sans investissement public, pas de croissance, sans croissance, pas d'embauches, sans embauches, plus de chômage, donc moins de recettes budgétaires, plus d'emprunts avec des taux d'intérêt qui peuvent augmenter, la dette qui explose et on est reparti pour serrer un nouveau cran de ceinture. Sortir de ce cercle infernal critiqué jusqu'au FMI, c'est une urgence. Réduire la dépense publique pour réduire le déficit et la dette, c'est une fuite en avant qui n'a comme horizon que la destruction de notre économie et de notre modèle social.*

*Dans ce contexte, ce budget de transition pour 2014 répond bien à nos objectifs : être un bouclier social contre la crise, être une ville innovante dans les services publics rendus aux citoyens, faire la démonstration en tournant le dos à l'austérité que d'autres choix sont possibles.*

*Pour ces raisons, c'est avec conviction que le groupe Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens, votera pour le budget primitif 2014. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Je crois que Régis Leclercq voulait ajouter... »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne vais pas revenir sur l'intervention de mon collègue Sébastien Bouillaud. Juste je voulais réagir par rapport à certaines choses qui ont été dites à l'instant. Il me paraissait utile de préciser par rapport à la taxe professionnelle parce qu'il y a des nouveaux élus, il y a des membres du public. Quand on dit qu'elle a été supprimée, elle a été supprimée, mais elle a été remplacée par d'autres taxes et la différence a été compensée intégralement par l'État. Donc, quand on parle... non, mais laissez-moi terminer.*

*Quand on parle de perte sur le sujet de la taxe professionnelle, c'est le différentiel supposé entre les augmentations qui pouvaient advenir au fur et à mesure du temps et ce montant compensé à l'époque sur la base du montant de la taxe professionnelle au moment où il y a eu cette suppression. Mais ce n'est pas l'ensemble de la taxe professionnelle qui a été supprimée, puisque ça a été compensé.*

*Par ailleurs, je voulais réintervenir par rapport à ce que disait Pierre Martinez, qui rappelait à juste titre que derrière des colonnes de chiffres, c'est des services publics et des problématiques concrètes et intervenir quand même sur le sujet du CCAS. Le budget de 60 000 € du CCAS me paraît complètement dérisoire et vraiment surprenant. 58 000 € pour 58 000 habitants, ça fait 1 € par habitant, comparé à 2 200 € de fonctionnement par habitant, de dépenses de fonctionnement. J'avais un seul exemple, mais je pourrais essayer d'en avoir d'autres, mais une commune de Droite d'Île-de-France qui a un budget du CCAS de 480 000 € pour 22 000 habitants. Donc, il y a vraiment une disproportion absolument majeure. Et ça, comme je disais, ça se retrouve sur des problématiques concrètes parce que depuis que je suis dans les élections, je suis assailli de sollicitations de toute part de gens qui me disent, on est allé voir la Mairie, on n'a jamais pu avoir de rendez-vous, on n'a jamais... on ne nous écoute pas, on n'a pas de réponse et donc, je crois qu'il y a un réel dysfonctionnement du CCAS et des services municipaux sur ces sujets-là. Pour une ville qui se veut de Gauche, je vous interpelle sur cette question. Je voulais vous dire que sur des cas concrets, on en a parlé justement tout à l'heure, je vais relayer auprès de vous, mais il y a des personnes qui ne souhaitent pas avoir leur nom qui soit public, donc j'interviendrai en privé pour vous faire part de ces sollicitations pour des personnes dont j'espère que les cas pourront se régler.*

*Je cite juste un nom puisqu'elle m'a demandé que ce soit nommé. Elle était là tout à l'heure, mais elle n'a pas pu rester, c'est Mme Dominique RAYER qui est une personne handicapée qui a fait appel à la Mairie et qui me dit qu'elle n'a pas eu gain de cause. Voilà !*

*Après, j'ai un autre sujet que je voulais évoquer avec vous. Je serai court, je vous rassure. C'était la question de la sécurité. Juste pour rappeler qu'effectivement, il n'y a aucun budget, il n'y a rien du tout sur la sécurité à Ivry et rappeler qu'il y a des cas concrets de... on a notre ami du café-tabac brasserie Le Balto qui a été agressé récemment, il y a quelques jours et je trouve qu'il n'y a pas de réponse. Et ça, c'est un cas parmi tant d'autres, mais on a beaucoup de commerçants et de personnes qui nous disent qu'ils ont peur le soir et qu'ils se sentent démunis. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, je vais passer la parole à Mehdy Belabbas. Je veux simplement dire, non simplement sur l'insécurité là. Quand même, c'est vrai que c'est toujours trop ce qui s'est passé et on est préoccupé par un certain nombre de choses, mais franchement, il y a quand même un certain nombre de villes de Droite où il se passe des choses extrêmement graves du point de vue de la sécurité. Et des villes de Droite qui sont de Droite depuis très longtemps, si vous voyez ce que je veux dire. Où c'est à coup de Kalachnikov. Alors, on n'en est pas là. Mais ce qu'il y a comme insécurité, c'est déjà trop. Sauf que ça fait maintenant vingt ans qu'on demande qu'il y ait au moins 130 fonctionnaires de police à Ivry. C'est ce que M. Sarkozy avait annoncé à Jean-Claude Lefort lorsqu'il était député. Or, aujourd'hui, on n'en a pas tout à fait 100. Donc évidemment, c'est un peu compliqué. Je reviendrai sur quelques aspects dans le débat, mais je vais repasser tout de suite la parole à Mehdy Belabbas. »*

**M. BELABBAS.** - *« Oui, je vous remercie Monsieur le Maire et je vous remercie toutes et tous pour la qualité plus ou moins variable de vos interventions. (rires) Néanmoins, je voulais apporter quelques réponses parce qu'il y a des questions qui ont été posées. Sur le vote du compte administratif, ce vote aura lieu au mois de juin. Nous le ferons sereinement et nous pourrions avoir tous les éléments à ce moment-là. Comme je m'y suis engagé lors du débat d'orientation budgétaire, la construction de notre budget 2015 sera un travail qui sera fait dans la concertation, y compris en associant les forces de l'opposition et les forces de Gauche également qui ont fait le choix d'être dans l'opposition aujourd'hui. Moi, il y a quand même des interventions qui m'étonnent où parfois, je relève une forme de schizophrénie. Comment on peut demander plus d'économies dans une intervention et demander plus de dépenses ? Il va falloir quand même dépasser ces contractions-là. C'est assez hallucinant.*

*Sur la question de la fiscalité, M. Vallat, alors il faudra que vous me donniez la marque de votre calculette, on n'a pas la même manifestation. Mais en tous les cas, pour ce qui me concerne, je vais faire confiance aux services financiers de la commune et le chiffre que vous avancez de 3 virgule et quelques pour cent, je ne sais absolument pas d'où il vient, mais en tous les cas, on pourra en discuter à l'occasion, avec plaisir, et nous aurons tout le loisir de le faire lors d'une prochaine commission sur les questions des finances publiques.*

*Également ce que je voulais vous dire sur les choix que nous avons faits à Ivry, nous faisons des choix qui sont des choix dans l'intérêt des Ivryennes et des Ivryens avant tout. Et des choix que nous faisons aussi en fonction des valeurs que nous portons et en fonction du programme qui nous a fait élire.*

*Alors certes, comme nous l'avons annoncé, c'est un budget qui est un budget transitoire, mais dès 2015, ce budget portera les espérances et toute la dynamique que nous avons impulsées dans notre campagne et qui a fait que les Ivryennes et les Ivryens nous ont accordé leur confiance. M. Leclercq, s'il vous plaît, avant d'évoquer des situations personnelles, des situations de personnes qui sont parfois en difficultés, prenez le temps avant de publiquement comme ça révéler des choses, prenez le temps de prendre attache avec les élus concernés. Cette dame-là, on l'a reçue, moi je l'ai reçue personnellement en tant qu'élue en charge du handicap à six ou sept reprises. Les services municipaux se sont mobilisés. On a adressé des courriers aux différentes personnes avec qui elle est malheureusement en conflit cette dame-là parce qu'elle a des problèmes qui sont extrêmement graves. Et je trouve particulièrement maladroit de votre part d'exposer sur la place publique les difficultés de cette dame-là.*

*Quand on est un responsable politique, M. Leclercq, quand même, on essaye d'avoir un peu de recul et un peu de hauteur par rapport aux situations et on évite d'avoir ce type d'attitude là parce que cette dame-là malheureusement, elle a besoin plutôt de notre soutien et de la discrétion du soutien de l'action municipale et des services sociaux de la ville. Voilà ! »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, c'est elle... »*

**M. GOSNAT.** - *« Non, attendez, vous n'avez pas la parole M. Leclercq. Non, non, on ne va pas polémiquer là-dessus. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Je réponds simplement, j'en ai pour 30 secondes. Juste pour dire, c'est elle qui était présente ici tout à l'heure qui m'a demandé explicitement... »*

**M. GOSNAT.** - *« Oui, mais d'accord. »*

**M. LECLERCQ.** - *« ... qu'on cite son nom et son cas. Voilà ! C'est donc ce que j'ai fait. Mais je... »*

**M. GOSNAT.** - *« Sauf M. Leclercq... »*

**M. LECLERCQ.** - *« J'ai précisé qu'effectivement... »*

**M. GOSNAT.** - *« M. Leclercq, je ne vous ai pas donné la parole, mais je vais simplement préciser devant cette assemblée que sur un autre cas tout à l'heure puisqu'on s'est vu il y a une heure, c'était pareil, c'était un cas personnel, je vous ai dit M. Leclercq, le mieux c'est de ne pas en faire état publiquement parce que ce sont des choses extrêmement complexes, extrêmement difficiles. Je partage complètement ce que Mehdy Belabbas vient de dire. Je ne suis pas sûr que ça rende service à qui que ce soit d'exposer des problèmes comme ça dans une assemblée comme la nôtre. Et puis, si des gens viennent à la Mairie et qu'ils n'ont pas forcément une réponse positive, mais bien évidemment, quelqu'un qui vient chercher un logement, il y a 5 000 demandeurs de logement, et c'est votre gouvernement lorsque vous étiez aux affaires de l'État qui a supprimé les crédits pour la construction du logement social, qui a supprimé les crédits pour l'ANRU. Non, ce n'est pas rigolo M. Leclercq. Vous le savez parfaitement. Et donc, du temps de Mme Boutin. Et aujourd'hui si nous avons tant de difficultés et s'il y a tant de difficultés pour les gens de pouvoir trouver un logement, c'est parce qu'il y a des villes qui sont des villes voyous, qui sont de votre côté, qui ne construisent pas de logements. Et je peux vous en donner dans le Val-de-Marne, la plus grosse étant Saint-Maur, mais on peut en trouver plein.*

*Donc voilà, votre parti, votre formation, votre idéologie, portent la responsabilité de la grande crise du logement qui est apparue et qui a été dénoncée par la Fondation de l'Abbé Pierre lors de ses assemblées générales. »*

**M. BELABBAS.** - *« Sur le CCAS, pourtant j'ai essayé dans mon intervention de dire que comparaison n'était pas raison. Il faut mesurer aussi quelles actions sont portées par le CCAS. Vous évoquez une situation, je ne sais pas quelle ville vous citez, avec un budget, mais quelles actions sont portées par ce CCAS là et quelles actions sont portées par notre CCAS. À Ivry, notre politique sociale ne repose pas sur le centre communal d'action sociale, elle repose sur tout un tas de politiques publiques : la pratique du quotient familial, des tarifications adaptées en fonction des revenus, etc., un accès à des services publics de qualité. Voilà ! C'est ça aussi qu'il faut mettre en face en balance, M. Leclercq. Donc, comparaison n'est pas raison. La prochaine fois, étayez davantage vos observations, s'il vous plaît. »*

**M. GOSNAT.** - *« Bien ! Écoutez, moi je voulais simplement dire quelque chose. La première, c'est que moi je veux bien qu'on parle du processus démocratique, etc. Tout d'abord, la première des choses, c'est que ce budget, il s'inscrit quand même dans la continuité de ce qui a été fait lors du précédent mandat. Je suis d'ailleurs un peu étonné que certaines formations politiques qui étaient auparavant membres de la majorité municipale ont découvert qu'on était une ville de conservatisme, alors que pendant des années, ils ont participé alors pour le moins à ce conservatisme, ils ont tout voté. On a fait 1 804 délibérations : ils ont tout voté. À 98 %. Donc, ils sont largement aussi conservateurs que nous. Moi, je ne dis pas que nous sommes des conservateurs. Je pense que nous sommes des gens qui résistons face à des politiques de l'État, entre autres, pas que de l'État, mais de l'État en particulier, mais aussi du MEDEF, des politiques qui sont extrêmement rétrogrades, qui sont des politiques de retour en arrière catastrophiques.*

*Et c'est bien ce qui se passe, parce que si nous parlons par exemple de ce qu'est la politique en direction des collectivités territoriales, moi je veux bien qu'on néglige, qu'on considère la suppression de la taxe professionnelle compensée, qui n'est pas compensée par la contribution régionale... comment ça s'appelle ? Économique, qui n'est absolument pas évolutive en fonction du développement économique de la ville, ce qui était le cas auparavant avec la taxe professionnelle et qui contribuait à la richesse d'une ville comme la nôtre qui était en plein développement. Les investissements que nous avons faits, ils ont été faits pour faire venir des entreprises et nous avons fait venir 10 000 emplois. Alors, je veux bien aujourd'hui, il y en a un certain nombre dans cette salle qui disent « Ivry est une ville riche. » Mais c'est les mêmes ou leurs parents, on va dire, qui à l'époque disaient les communistes et la Gauche, c'est des gens qui contribuent à l'appauvrissement d'une ville comme Ivry. Naturellement, toutes les entreprises partaient. Elles ne sont pas parties parce qu'elles étaient étranglées par la fiscalité. Elles sont parties parce qu'elles ont transféré leur activité, elles ont préféré arrêter leur activité pour travailler à la bourse, pour transférer ça dans les pays émergents ou les pays qu'on allait rendre esclavagistes, etc. Et notre ville a souffert. Nous avons perdu 80 % de notre potentiel économique. Et ceux qui représentent votre idéologie aujourd'hui nous accusaient nous d'être responsables de cette affaire. Bien ! Et il y avait une politique qui était une politique de l'État menée par la DATAR qui interdisait aux entreprises de venir s'installer à Ivry. Eh bien, ce que nous avons fait, c'est que nous avons eu le courage de maintenir des politiques foncières, des politiques d'investissement, des politiques de rapport avec les acteurs économiques pour qu'à nouveau, il puisse y avoir, dans cette ville, de l'activité économique qui se développe. Alors, vous avez beau jeu de dire, Ivry est une ville riche.*

*Oui, on est peut-être une ville riche par rapport à des villes et je pense notamment à des villes de Droite totalement conservatrices qui, elles, ne vont faire aucun effort du point de vue du foncier pour faire venir de l'emploi. Ils préfèrent faire venir des logements de standing et surtout pas du logement social. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a des villes voyous.*

*Alors autre chose, c'est par rapport à ce qui se passe aujourd'hui. Moi je veux bien que certains découvrent... enfin bon, ça va mal. Mais enfin, Ivry ne répond pas à la question, à tel problème, tel autre problème social, tel autre problème, les rythmes scolaires, etc. Bon, on efface complètement le fait qu'il y a eu une décision de l'État, c'est de retirer 1,5 milliard pour les collectivités territoriales. Et pire que ça, c'est que sur une période qui va être une période rapprochée, 11 milliards de moins pour les collectivités territoriales. Voilà ! Et je vais lire parce qu'il y a quand même des références.*

*On parlait, je ne sais plus qui évoquait tout à l'heure la chambre des comptes ou je ne sais plus quoi, mais Philippe Laurent qui est président de la commission des finances, qui n'est pas franchement un communiste, qui est plutôt un homme de Droite, il dit : « le système proposé, celui par le Gouvernement, remet totalement en question l'autonomie et la gestion des collectivités territoriales. C'est un rapport qui tue les libertés locales et lorsque les libertés locales sont affaiblies, ce sont toutes les libertés qui sont affaiblies. » J'ajoute une chose, c'est qu'on va piquer, ils vont prendre... ils veulent essayer de prendre parce que ce n'est pas si simple que ça. Je viens d'avoir le résultat là de ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale. 11 milliards, mais il faut savoir que quand même les collectivités territoriales, c'est 50 milliards d'investissements. Et Jeanne Zerner le rappelait tout à l'heure, c'est 75 % de l'investissement public. Mais 50 milliards, qu'est-ce que ça veut dire du point de vue de l'emploi ? 11 milliards qu'on va retirer aux collectivités territoriales, ça veut dire quoi du point de vue de l'emploi ? Si nous, on nous prend plusieurs millions, c'est ce qui va se passer, mais ça veut dire que nous avons déjà perdu 25 millions depuis 2008.*

*Mais 25 millions, c'est une école et demie, c'est-à-dire c'est des dizaines d'emplois, c'est des dizaines d'emplois du bâtiment, c'est des dizaines d'emplois, des centaines d'emplois des services, etc. Et on va encore filer des cadeaux, 30 milliards, aux entreprises soi-disant pour créer de l'emploi. Mais ça n'a aucun sens ! Et quand moi j'ai posé la question à Christine Lagarde à la commission... et je l'ai déjà dit ici, suppression de la taxe professionnelle et aujourd'hui on nous dit 11 milliards de moins. Mais à quel moment - j'ai posé la question à Christine Lagarde - ça crée combien d'emplois ? On a supprimé la taxe professionnelle et entre temps, il y a eu 1 million de plus de chômeurs. Donc ça, ce n'est pas possible. Donc, c'est dans ce contexte-là qu'il faut que nous regardions et moi je suis d'accord. Il faut qu'on regarde. Je dis ça à Pierre Chiesa. Je suis d'accord pour qu'on regarde un peu comment on peut toujours... mais vous savez, on se serre la ceinture et le personnel communal... quand on dit dans une ville comme la nôtre qui n'arrête pas de... on a 8 000 habitants de plus et chaque année, on se dit on va se prendre deux, trois agents supplémentaires. Mais vous voyez, c'est complètement foldingue comme situation. Est-ce qu'on peut continuer comme ça ? C'est un non-sens économique. C'est un non-sens social. Et donc, il faudra bien qu'à un moment donné, tout ça change.*

*Alors, dernière chose que je veux dire et c'est par rapport en particulier à la conclusion d'Atef Rhouma - et moi, je suis complètement d'accord - sur les conditions dans lesquelles il faut que nous travaillons sur le budget.*

*Nous avons fait, avec la liste Ivry au cœur, un pari, celui de l'amélioration permanente, qualitative de nos rapports avec la population et notamment dans les constructions budgétaires. Eh bien, moi je crois que c'est véritablement ce sur quoi nous devons nous engager. Moi, je félicite réellement Mehdy Belabbas, les services municipaux qui en un mois, un mois et demi, ont essayé de travailler sur un budget dans des conditions très compliquées de temps, mais dans des conditions catastrophiques où on nous a... on parle des rythmes scolaires, mais franchement, quand même un petit mot, on va y revenir. Mais enfin quand même, c'est d'un ridicule absolu ! Pas un centime ! Pas un centime ! Mais oui, dans ces conditions-là, où effectivement les collectivités territoriales et c'est pour ça que l'AMF, l'association des maires de France, est vent debout contre tout ce qui se passe. Et donc moi je vous invite à voter ce budget. Je ne vous invite pas à dire, il va falloir qu'on continue à se serrer la ceinture. Je vous invite à dire, comment on va se bagarrer. Et puis franchement, ce qui vient de se passer à l'Assemblée nationale, naturellement, Valls a eu plus de voix pour que de voix contre. Cela dit, si on fait le compte, il n'a pas la majorité de ce qui aurait été.*

*Il lui manque près de 30 voix s'il y avait eu tous les députés et s'il n'y avait pas eu des abstentions. Donc, c'est quand même, on peut le dire, révélateur de ce qui se passe dans le pays et qui montre bien qu'aujourd'hui, notre pays, notre société, elle est complètement en crise et que s'il faut s'en sortir, eh bien, c'est ensemble qu'il faut se serrer les coudes pour pouvoir changer les choses. Moi je suis d'accord pour qu'on fasse tout ça avec sérieux, dans un esprit d'économie, de tout ça. Je dirais à Pierre Chiesa, s'il y avait quelque chose, mon cher ami, à préserver et contrairement à d'autres sociétés à préserver dans une société comme la nôtre et dans une ville comme la nôtre, je dirais, c'est la culture. Au moins, gardons la culture. Je dis ça un petit peu de façon provocatrice, mais c'est tellement facile dans toute une série de villes ou de pays où on dit premier truc qu'on râpe, c'est la culture. Eh bien, non. Et la culture, nous, c'est quand même des milliers de gens qui vont au théâtre, des milliers d'enfants qui vont apprendre le théâtre, qui vont découvrir des auteurs. Voilà ! Je termine. Il faut que j'arrête. Voilà ! (rires) Si vous avez bien compris, je vous invite à voter. Merci, Sandrine Bernard, mais excusez-moi, je crois que la tradition, c'est que le Maire, il conclut le débat ou alors, il fallait s'inscrire avant. Voilà ! Il fallait s'inscrire avant. Bon, allez ! »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Oui, excusez-moi, Monsieur le Maire. Vous nous demandez de nous positionner sur un budget où il reste un certain nombre de questions, enfin en tout cas, une en particulier. Donc, je pense que c'est légitime avant de se prononcer sur ce budget qu'on puisse poser cette question à laquelle nous n'avons pas obtenu de réponse : en quoi consistent exactement les 400 000 € d'investissement pour étudier de nouveau la reconstruction de l'école Makarenko ? Vous avez parlé d'améliorations constantes du lien avec la population en matière de construction budgétaire, je pense que c'est un élément important que de leur dire exactement vers quel projet nous allons puisque des rumeurs contradictoires ont circulé. Et je voulais juste vous rassurer par rapport à un élément que vous avez évoqué en conclusion. Si nous nous inscrivions dans la continuité, nous ne serions pas dans cette position aujourd'hui. Donc effectivement, nous assumons volontiers d'avoir porté un certain nombre de réorientations et d'être fidèle au cours du mandat à venir aux engagements que nous avons pris devant les électeurs lors de ces dernières élections et nous avons tenu les engagements que nous avons pris ensemble entre 2008 et 2014 en votant les délibérations qui étaient construites conjointement, entre nous. Ce sera dans ce mandat-là un rapport différent, une opposition constructive, comme nous l'avons évoqué au premier Conseil Municipal, le 5 avril dernier. Voilà ! Je vous remercie. Et j'espère que j'ai répondu à votre interrogation à ce sujet »*

**M. GOSNAT.** - *« Il est bien entendu qu'à travers un budget où il y a plusieurs centaines d'articles, plusieurs milliers d'articles, il peut y avoir des interrogations, etc., à approfondir. C'est en particulier dans le cadre de la commission des finances. Rien ne vous interdisez d'ailleurs puisque vous avez eu les documents de poser cette question-là aux services en question - vous les connaissez en plus - ou directement à Mehdy Belabbas. Et cette question-là peut être posée comme il peut être posé des tas d'autres questions, sur les pistes cyclables, sur tout ce qu'on veut, etc. Il est bien clair et vous le savez d'autant plus que vous avez été adjointe aux questions de l'enseignement, il est bien clair que ce n'est pas dans le cadre de ce conseil que nous entrons dans le détail. D'autant qu'il s'agit d'une étude qui va être engagée, je ne peux pas franchement vous donner les résultats de l'étude aujourd'hui. Voilà ! Bien, je vous propose que nous passions au vote. Non, non, je propose que nous arrêtons et que nous passions au vote maintenant. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« C'est sur les autres points. »*

**M. GOSNAT.** - *« Pardon ? »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Si j'ai compris, on va voter trois points, on va faire trois votes... »*

**M. GOSNAT.** - *« Oui. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« ... là tout de suite. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, voilà, c'est ça. C'est-à-dire que vous avez vu qu'il y a eu une présentation globale. Alors non, il n'y a pas trois points. En réalité, il y a dix points à voter. Il y a le point A et vous avez dans le point A, dix points. Alors moi, si vous en étiez d'accord parce que sinon nous serions obligés de faire dix votes à bulletin secret. À bulletin secret, c'est-à-dire dans l'urne. Je pourrais vous dire qu'à 2 heures du matin, nous sommes encore là. Donc, je vais mettre aux voix. En plus, c'est un problème de clarté, de transparence vis-à-vis de toute la population. Ce que je vous proposerais, c'est que nous votions à main levée. C'est la tradition que nous avons toujours eue dans cette assemblée. Donc, je vous proposerais que nous votions à main levée. Alors, donc sur le budget primitif 2014, pour répondre très précisément à votre question, on va avoir dix votes à faire. Après, on va avoir au point B, on aura une provision pour contentieux. C'est une affaire sur laquelle on vous redonnera peut-être quelques éléments, si vous le souhaitez. Et puis, il y aura la délégation en ce qui concerne le Maire en matière d'emprunts. Donc voilà, ça nous fait en réalité 12 votes. Alors, est-ce que vous êtes d'accord pour que nous votions à main levée ? Alors, on va procéder de la façon suivante, mais il faudrait qu'il y ait l'unanimité. Parce que s'il n'y a pas l'unanimité, on fait le vote à bulletin secret. Enfin... pardon ? Ah non, on vote à main levée ? Ah oui, donc je n'ai même pas à vous demander l'avis. Franchement, je ne savais pas que j'étais aussi sympa. (rire) Alors donc, je ne vous demande pas votre avis.*

*Donc, nous allons voter à main levée.*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**A1/** ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2014 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2014, AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 12 792 939 euros destinés à financer le programme d'équipement 2014 retenu par le Conseil municipal et APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

(35 voix pour et 10 voix contre : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, RIVIERE Hervé)

**A2/** ADOPTE le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2014.

(35 voix pour, 4 voix contre : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, RIVIERE Hervé et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

**A3/** ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2014.

(35 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 9 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

**A4/** ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement.

(35 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 9 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

**A5/** ADOPTE le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2014 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2014.

(41 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 3 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

**A6/** ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du centre médico-psycho pédagogique 2014.

(41 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 3 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

**A7/** ADOPTE le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2014 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service de soins infirmiers à domicile 2014.

(41 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 3 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

**A8/** ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2014.

(35 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 9 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

**A9/ ADOPTE** le budget annexe du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement et **PREND ACTE** des annexes jointes au budget annexe du service public d'élimination des déchets 2014.

(35 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 9 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

**A10/ FIXE** comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u>
⇒ Taxe d'habitation .....	19,30 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties .....	32,27 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties .....	50,90 %

(35 voix pour et 10 voix contre : RIVIERE Hervé, BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

**M. GOSNAT.** - *« Bien, donc les dix délibérations ont été adoptées, concernant le budget primitif. Merci. Et bravo ! C'est ton premier budget. »*

**M. BELABBAS.** - *« Merci, Monsieur le Maire. »*

**M. GOSNAT.** - *« Je vous en prie. »*

## **B/ FINANCES**

### **Budget primitif 2014**

Provision pour contentieux

SCI 29 Pasteur-51 rue Danielle Casanova

Rapporteur : Mehdy BELABBAS

**M. GOSNAT.** - *« Toujours sur le budget primitif 2014, c'est une provision que nous devons faire concernant un contentieux avec la SCI 29 rue Pasteur au 51 rue Daniel Casanova. Pour la petite histoire, je crois que c'était la Croix Rouge qui s'était installée dans un immeuble et dans des conditions qui n'étaient pas correctes, avec lesquelles nous avons eu un contentieux et nous n'avons pas permis que cette installation se fasse dans ces conditions. Ce qui fait qu'il y a un contentieux avec eux et nous préférons prévenir en réservant une somme dans le budget primitif au cas où nous ayons à devoir payer, je dirais, une pénalité. Voilà ! Alors, celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Voilà, merci. Qui s'abstient ? »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**B/ DECIDE** de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 170 000 € dans le cadre de l'affaire opposant la SCI 29 Pasteur à la Commune concernant l'immeuble sis 51 rue Danielle Casanova à Ivry-sur-Seine (94200).

(38 voix pour, 6 voix contre : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

## **C/ FINANCES**

### **Délégation du Conseil municipal au Maire en matière d'emprunts**

Rapporteur : Mehdy BELABBAS

**M. GOSNAT.** - *« C'est une délibération concernant la délégation qui est donnée par le Conseil Municipal au maire en matière d'emprunts. Donc, ils me permettent de dépenser des sous pour la ville, mais pour le bien-être de la population. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Merci. Abstention, pardon. Abstention, mais non, sur les emprunts, personne... Hervé Rivière s'abstient. D'accord.*

*Écoutez, nous avons terminé cette partie budget. Encore une fois, merci à Mehdy Belabbas, merci aux services et merci à tous les intervenants quelques soient les idées défendues. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**C/ - DELEGUE** à Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine les pouvoirs pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limite ci-après définies.

- **PRECISE** que la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités.

- **AUTORISE** le Maire pour assurer le financement de son programme d'investissement à contracter des emprunts avec des phases de mobilisation.

L'ensemble des emprunts mobilisés au cours de l'exercice ne pourra dépasser le montant voté au titre de l'exercice budgétaire 2014 (budget primitif, budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives).

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite recourir à des produits de financement permettant de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou permettant au contraire de profiter d'éventuelles baisses. Il sera fait appel de préférence à des produits dont l'évolution des taux est limitée.

Dès lors dans le souci d'optimiser sa gestion de dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, le Maire exercera sa délégation en recourant à des produits de financements qui pourront être des instruments de couverture, des produits de financement, des produits de réaménagement des encours existants.

- DELEGUE au Maire les pouvoirs pour mener les opérations nécessaires à la gestion de la dette dans les conditions et limites fixées ci-dessus, qu'il s'agisse d'options prévues par les contrats de prêts existants, de nouveaux contrats ou de contrats de réaménagement de dette, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

En outre, dans l'intérêt de la collectivité et dans les limites et conditions fixées ci-dessus le maire décidera de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passera à cet effet les actes nécessaires.

- PRECISE que les délégations de compétence au Maire définies ci-dessus sont limitées à l'exercice budgétaire 2014.

- PRECISE que l'adjoint au Maire délégué par le Maire pourra exercer les pouvoirs présentement délégués au Maire par le Conseil Municipal et signer les actes correspondants. A défaut et en cas d'empêchement du Maire ou de l'adjoint, il sera fait application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

- et PRECISE que conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés, et des opérations de gestion de dette réalisées, dans le cadre de cette délégation de compétence.

(38 voix pour, 6 voix contre : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

## D/ VIE ASSOCIATIVE

### Subventions 2014

- 1) Attribution de subventions municipales aux associations et organismes locaux
- 2) Répartition de la subvention départementale aux associations locales

Rapporteur : Mourad TAGZOUT

**M. GOSNAT.** - *« Alors, nous restons quand même dans le domaine du budget, puisque là, il s'agit de la question des subventions. Pour les nouveaux élus, c'est une décision qui a été prise il y a maintenant pas mal d'années, puisque normalement la question des subventions était intégrée totalement au budget et un peu trop fondue dans le budget. Et il nous a semblé que ce n'était pas tout à fait respectable de la vie des associations et qu'il valait mieux le détacher, même si d'une certaine façon, on l'a voté déjà dans le cadre du budget primitif. Mais donc, on en fait une question particulière et je passe la parole à Mourad Tagzout, qui est le nouveau conseiller municipal délégué en charge des questions de la vie associative. À toi. »*

**M. TAGZOUT.** - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Conseiller délégué en charge de la vie associative, comme cela vient d'être dit, donc il me revient la tâche de vous présenter ce rapport concernant les subventions 2014 aux associations. Ce budget est un budget de transition entre l'ancienne et la nouvelle équipe municipale, un budget qui s'inscrit, comme nous l'avons souligné, dans un contexte très difficile.*

*De nombreuses associations de notre pays s'inquiètent de la baisse annoncée de 11 milliards d'euros d'ici 2017 des dotations de l'État aux collectivités, mais aussi de la suppression de la clause de compétence générale voulue par Nicolas Sarkozy et bientôt mise en place par Manuel Valls. Ces restrictions budgétaires vont encore dégrader la situation économique et sociale de notre pays en réduisant les possibilités d'investissement des collectivités et en diminuant leurs moyens de répondre aux besoins des populations déjà durement touchées par le chômage de masse et la baisse du pouvoir d'achat. Nous constatons depuis des années les effets dévastateurs de ces politiques pour notre société. Destruction du tissu social, montée des individualismes et du désespoir, qui peuvent se traduire au plan politique par de la résignation ou le repli mortifère sur des solutions fascisantes. Avec cette politique d'austérité, le gouvernement socialiste se fait l'huissier de la commission européenne. Et cette logique a et aura encore des retentissements sur nos territoires.*

*Dire cela n'est pas repousser nos responsabilités. Non, ce qui est irresponsable, c'est quand le sommet de l'État parle de contraintes budgétaires comme s'il s'agissait d'un phénomène de météo imparable. Ayons le courage politique d'affronter la finance et d'opter avec détermination pour une société fondée sur la solidarité.*

*À Ivry, c'est le choix que nous faisons. Les associations sont indispensables à la vie démocratique, au lien entre les citoyens et au développement humain. Elles ne peuvent être la variable d'ajustement des diminutions des financements publics. Elles contribuent amplement au vivre ensemble dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'accès au droit, de l'éducation populaire, de la préservation, de l'environnement, de la jeunesse, des sports et de la culture. Nous ne pourrions pas nous en passer. La société entière ne peut s'en passer. Les menacer, c'est menacer le vivre ensemble. Je tiens à honorer l'engagement de centaines de bénévoles ivryens qui au quotidien font vivre le tissu associatif local. D'univers différents, notre tissu associatif est tel qu'il permet de donner le pouvoir d'apprendre, le pouvoir de rire, le pouvoir de vivre, autrement dit, le pouvoir au peuple. Je ne sais pas si ça ne vous rappelle pas quelque chose. Ivry a toujours fait du soutien aux associations une de ses priorités et la relation partenariale gagne sans cesse en qualité. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail effectué par Bozena Wojciechowski et auparavant Romain Marchand, les deux élus référents à la vie associative lors du précédent mandat. Je salue également les agents communaux qui travaillent quotidiennement avec les associations de notre ville. Aussi, en 2013, les services municipaux ont poursuivi la mise en œuvre de la politique partenariale avec le mouvement associatif décidée par la précédente majorité. Là, je vais vous faire une petite liste à la Prévert. Cela s'est traduit par :*

- un accompagnement transversal des services pour aider les associations à la construction et à la réalisation de leurs projets,*
- l'élaboration et la diffusion d'un guide pratique destiné aux associations informant de l'ensemble des aides proposées par la ville en termes de prêt de salles, de communication, d'aides financières, etc.*
- l'invitation faite aux associations à participer aux événements municipaux,*

- *l'information transmise aux Ivryens sur les événements associatifs via Ivry-ma-ville, le site de la ville, la lettre hebdo, Facebook ou Twitter maintenant,*
- *la publication d'un dépliant de la rentrée distribué dans toutes les boîtes aux lettres informant des activités associatives dans les quartiers.*

*En termes d'aide logistique, la ville a mis à disposition des salles dans toute la ville afin que les associations puissent développer leurs activités, et ce, pour un volume horaire de 17 655 heures. Ceci serait à peu près identique à celui de l'année précédente. 7 115 m<sup>2</sup> de locaux qui accueillent en permanence 48 associations. Moi, je tiens à souligner - Pierre Gosnat le dira peut-être mieux que moi - que ce n'est pas le cas dans toutes les villes qui nous entourent. Et la liberté d'accès à des salles pour des activités associatives ou politiques est loin d'être évidente. Je pense par exemple à des amis qui, depuis des années, essayent de mener des activités autour de la solidarité avec le peuple palestinien à Alfortville, juste de l'autre côté de la Seine et au jour d'aujourd'hui, je n'aime pas cette expression, ils n'ont pas eu l'ombre d'une salle, depuis deux - trois ans.*

*Concernant les subventions, 143 associations, contre 146 l'an dernier, ont déposé au mois d'octobre leur dossier au service partenariat vie associative. Ces demandes ont été traitées puis envoyées aux différents services municipaux, en lien avec le projet associatif. Les services et les élus ont reçu la grande majorité des associations et instruit les dossiers. Les dossiers ont été étudiés en tenant compte des critères suivants : l'intérêt général des activités qui doivent favoriser la citoyenneté, la solidarité, l'accès aux connaissances et à l'épanouissement de la personne, l'amélioration du cadre de vie, le rayonnement des actions sur le territoire de la commune et en direction de la population, mais aussi des contraintes budgétaires que je viens d'évoquer pour l'élaboration du budget primitif 2014.*

*Sur les 143 demandes déposées, il est proposé d'octroyer des aides financières de fonctionnement à 127 associations. L'année d'avant, c'était 134. Au total, ce sera 4 906 577 € de subventions qui ont été sollicitées et nous proposons de verser 3 945 548,88 € dont 36 948 € de dotations provenant du département, ce qui fait un peu plus de 80 % de la somme globale demandée. Il est à noter que comme pour les années précédentes, il y aura possibilité en cours d'année que des projets associatifs nouveaux plus aboutis soient aidés par la ville.*

*Ainsi, nous démontrons une nouvelle fois que le soutien à la vie associative locale est un choix politique assumé, un choix qui est sanctuarisé comme nous nous y sommes engagés. De nouvelles perspectives de travail doivent désormais s'ouvrir ou se finaliser pour certaines. Je pense au projet de création d'un espace associatif répondant réellement aux besoins des associations et les impliquant dans le fonctionnement de cet espace. Nous agissons également pour améliorer la visibilité des activités associatives dans la ville pour susciter l'engagement associatif et pour une meilleure reconnaissance de celui-ci. Nous l'avons dit durant la campagne électorale, nous avons l'ambition de donner plus de force à l'action citoyenne, et ce, malgré et dans une certaine mesure, à cause des contraintes budgétaires qui nous sont imposées. Le soutien à la vie associative est un levier essentiel de cette ambition.*

*En nous appuyant sur les relations de qualité tissées ces dernières années entre la municipalité et le mouvement associatif, nous renforcerons les partenariats avec les associations en multipliant et diversifiant les échanges avec elles sous des formes à définir ensemble, en tenant compte des expériences passées : réunions bilatérales avec les services municipaux, rencontres thématiques, forums, aide à la coopération entre associations. Les bons résultats obtenus durant la dernière période tiennent en grande partie à la conception même que nous avons de ce partenariat. Une logique de coopération mutuellement avantageuse entre la ville et les associations qui respecte et favorise le rôle et l'autonomie de chacun.*

*Enfin, nous souhaitons également que les associations soient associées encore plus aux réflexions qui sont en cours sur la vie associative mais pas seulement. Et à ce titre, la coopérative citoyenne sera sans doute un acteur central. Nous discuterons donc de tout cela ensemble, chers collègues, tous ensemble, notamment au sein de la commission citoyenneté. Les critères, les partenariats, les possibles développements, les soutiens à mettre en place, tout ce qui concerne la vie associative est ouvert au débat et sera discuté en commission municipale. J'espère et je souhaite que le dialogue soit constructif. Notre ville a donc à cœur de poursuivre sa politique solidaire et citoyenne. C'est pour l'ensemble de ces raisons que je vous propose et demande d'adopter cette délibération concernant les subventions aux associations. Merci de votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Mourad Tagzout. Alors, qui souhaite intervenir ? Alors, Hervé Rivière. Qui donc ? Romain Zavallone. Sébastien Bouillaud. Qui donc ? Marie Pieron ? Non, Saïd Hefad. Qui donc ? Thérèse Pourriot. D'autres interventions ? C'est Hervé Rivière. C'est noté. Donc, c'est Hervé Rivière qui commence. »*

**M. RIVIÈRE.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très court. Je voulais simplement dire que Écologie Ivry Seine-Amont ne votera pas cette proposition de subventions aux associations d'autant plus qu'elle est incomplète. Il manque en effet les avantages en nature, les prêts de salles, les locaux mis à disposition. Et il y a là un recul inquiétant par rapport aux présentations antérieures. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« D'accord. Je voulais simplement dire à Hervé Rivière qui est quand même élu depuis très longtemps que ces remarques-là, ces précisions-là, sont toujours dans le compte administratif. »*

**M. RIVIÈRE.** - *« Je ne l'ai pas, le compte administratif... »*

**M. GOSNAT.** - *« Non, mais ça a été dit. Le compte administratif, on l'a toujours au mois de juin. »*

**M. RIVIÈRE.** - *« Non, on ne l'a pas toujours au mois de juin. »*

**M. GOSNAT.** - *« Mais si. »*

**M. RIVIÈRE.** - *« On pourrait très bien l'avoir dès maintenant. »*

**M. GOSNAT.** - *« On l'a forcément après l'exécution du budget. On ne peut pas l'avoir en même temps... »*

**M. RIVIÈRE.** - *« Ouais, je ne vais pas débattre. »*

**M. GOSNAT.** - *« ... que la présentation du budget. »*

**M. RIVIÈRE.** - *« Je pense que c'est des éléments qu'on a pu avoir à disposition, les salles. On a pu les avoir à certains moments. Je ne vois pas pourquoi ils ne sont pas remis ici, dans les présentations. C'était fait les années précédentes et ce n'est pas fait cette année. C'est dommage. »*

**M. GOSNAT.** - *« Je rappelle qu'il s'agit de la loi et que ces éléments-là figurent dans le compte administratif et que le compte administratif et vous le savez fort bien, on l'a voté toujours au mois de juin. C'est dans ce compte administratif qu'il y a les renseignements que vous souhaitez. Alors... »*

**M. RIVIÈRE.** - *« L'an dernier, on a voté le compte administratif en même temps que le vote du budget. Ce n'était certainement pas au mois de juin. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, je passe la parole à Romain Zavallone. »*

**M. ZAVALLONE.** - *« Oui, merci. Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le monde associatif connaît actuellement de grandes difficultés financières. Notre municipalité, en raison de son budget contraint, ne peut malheureusement plus financer le tissu associatif ivryen de manière aussi importante que les années précédentes : 400 000 € de moins environ.*

*Alors, certes, l'État diminue ses dotations aux collectivités territoriales, pourtant nous regrettons que les associations soient impactées par ces économies. Nous sommes conscients des efforts également fournis par les différents services, pourtant de nombreux quartiers font les frais de ces coupes budgétaires. Soutenons nos associations, soutenons les quartiers précaires, soutenons la culture associative et le bénévolat. En économisant sur le budget de subventions aux associations, ce sont les habitants qui sont touchés. Les associations, nous souhaitons le rappeler, sont complémentaires des différents services, sociaux, culturels, sportifs. Une grande part des habitants découvre la culture grâce aux associations. Et vous parliez de l'importance de maintenir la culture à Ivry. Je profite de ce point sur le vote des subventions aux associations pour rappeler une demande récurrente du tissu associatif ivryen, à savoir la création d'un espace associatif dédié. Cette demande se retrouve dans le programme et nous aimerions savoir quel calendrier est envisagé pour sa mise en place.*

*Notre groupe votera donc ces subventions aux associations, car le groupe EELV se porte naturellement solidaire du projet présenté et du tissu associatif ivryen, pris dans son ensemble. Mais nous ne pouvons que constater que certaines associations sont très fortement soutenues quand d'autres restent invisibles. Ainsi, avec plus de 1,1 million d'euros, l'USI Hand engloutit près de 30 % des 3,9 millions d'euros alloués aux associations ivryennes. Alors que la municipalité veut soutenir la culture, les sports, le travail de mémoire, la citoyenneté, les relations internationales, les solidarités, les loisirs, il nous semble quelque peu disproportionné qu'une seule discipline sportive, aussi représentative soit-elle pour la ville, accapare une part aussi importante des subventions. Pour ces raisons, nous aimerions qu'à l'avenir, le vote des subventions se fasse non plus par bloc, mais par volet, voire même association par association. Cela prendrait certes un peu plus de temps à notre assemblée, mais permettrait une répartition plus transparente. Je vous remercie pour votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci. Peut-être que Mourad Tagzout répondra aux différentes remarques qui ont été faites. Alors, j'ai Sébastien Bouillaud. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Oui, merci. Nous, nous déplorons simplement et nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de commission, même si je sais que c'est compliqué en ce début de mandat, qu'il n'y ait pas eu de commission préalablement au vote des subventions. Surtout que le vote des subventions est un sujet important et capital et que c'est surtout en commission, l'occasion de pouvoir discuter de chacun des montants attribués. Je constate également en détail que notamment vous l'avez rappelé tout à l'heure dans le contentieux qui oppose la ville à la SCI et dont la Croix Rouge est une victime collatérale, que la subvention qui lui est attribuée est divisée par deux, de 6 000 à 3 000 € alors qu'il n'y a pas de coupes budgétaires, notamment sur l'union locale de la CGT qui est maintenue à 12 000 €. Donc, c'est vrai que c'est l'occasion en commission de pouvoir discuter de chacune des attributions et les montants attribués aux associations. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur ce vote. Merci. »*

**M. GOSNAT.** - *« Une petite précision. Ce qui s'est passé avec la Croix Rouge, ça n'a rien à voir avec la Croix Rouge d'Ivry à qui nous confions des locaux depuis des années, que certainement nous allons faire déménager avec leur accord là où est la caserne des pompiers actuellement. Donc, c'est vraiment avec la Croix Rouge d'Ivry, nous avons des rapports qui sont tout à fait excellents. Et ça rejoint la remarque qui a été faite sur le prêt de matériel y compris, c'est nous qui avons payé une ambulance il y a quelques années. En plus, il y a eu une subvention exceptionnelle l'an passé. Non, non, donc il n'y a aucun problème. Il ne faut pas comparer.*

*La Croix Rouge, là-bas, c'était plutôt des bandits qui étaient venus s'installer sans vouloir nous dire ce qu'ils allaient faire. Et comme ça ne nous plaît pas beaucoup parce que c'était un centre d'accueil un peu compliqué et qu'à aucun moment, ils n'avaient souhaité nous alerter sur ce qu'ils allaient faire dans ces locaux, c'est la raison pour laquelle nous avons refusé leur installation. Parce que ça touchait au sanitaire, au psychologique, à tout ça. Nous avons bien eu raison de faire très attention. Alors, je vais passer la parole maintenant à Saïd Hefad. »*

**M. HEFAD.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens. Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de nous permettre de nous exprimer sur cette partie spécifique de notre budget, celui consacré au financement des associations. À Ivry, le monde associatif est une richesse d'une diversité et d'une vitalité qui sont connues et reconnues par toutes et tous. Ce tissu associatif s'est constitué à partir d'un véritable désir d'engagement des habitants. Nombreuses sont les associations qui ont bénéficié du soutien de notre municipalité qui a toujours considéré que la vie associative était une priorité. Les associations sont au contact des réalités quotidiennes du terrain. Elles répondent aux inquiétudes des citoyens, des locataires, des parents d'élèves, des salariés, des sans-emplois, des sans-papiers. Elles œuvrent à ce que chacun puisse exprimer sa citoyenneté, à ce que chacun soit davantage en capacité de devenir véritablement acteur de sa vie et des transformations sociales de notre société. Elles animent et font vivre les quartiers, elles créent des espaces de sociabilité, du lien et de la cohésion sociale. Elles développent des valeurs de respect, de démocratie, de solidarité et de partage. Elles contribuent à l'émancipation de chacun par le sport, la culture, l'accès à la connaissance. Elles travaillent à préserver l'environnement. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons soutenir la vie associative. Pourtant, cela ne va pas de soi puisque les associations et en particulier les associations d'éducation populaire sont victimes d'une diminution de leur subvention et de la perte de soutien de la part de nombreuses collectivités et de l'État.*

*Nous nous réjouissons donc, malgré les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, de l'octroi de cette somme qui se chiffre à près de 4 millions d'euros et que nous allons décider de confier à ces associations qui agissent dans l'intérêt général. Ce montant illustre le choix de notre municipalité de continuer à considérer le soutien à la vie associative comme une priorité. Et c'est plus qu'important parce qu'elles en ont aujourd'hui plus que jamais besoin, de même que nos concitoyens. Nous voterons donc ces subventions aux associations en précisant néanmoins qu'en ce début de mandat, un état des lieux plus précis des besoins ressentis par les associations apparaît nécessaire, notamment pour identifier les attentes en termes d'aide aux projets, par exemple, en particulier pour les petites associations et aussi pour poursuivre notre réflexion sur la création d'un espace associatif qui réponde aux demandes des associations. Ce début de mandature nécessitera également que nous ayons une réflexion sur nos conditions d'attribution de subventions. Il nous semble que nous devrions réfléchir à davantage les répartir en direction des associations qui font face à la crise économique, sociale et humanitaire que nous subissons.*

*Enfin, au-delà des moyens et des subventions, nous tenions à le dire, nous avons, en tant qu'acteurs associatifs, observé ces dernières années une amélioration de la qualité de la relation partenariale entre la ville et les associations. Nous tenons donc à remercier celles et ceux qui en ont été les acteurs. Nous devons travailler durant tout le mandat à ce que cette relation continue sans cesse à gagner en qualité. Je vous remercie de toute votre attention. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Saïd Hefad. Thérèse Pourriot. »*

**Mme POURRIOT.** - *« J'arrache le micro. Voilà ! Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Alors, je ne vais pas revenir sur la vitalité des associations. Je partage ce qui a été dit. Elle est importante dans notre ville. Mais je voudrais insister sur un point, qui est le point du bénévolat. Effectivement, ce que je vois d'abord en regardant les chiffres et les listes d'associations, c'est derrière tout ça l'importance du bénévolat. Ce sont des centaines et des centaines de bénévoles qui donnent du temps, s'engagent pour porter les projets, les mettre en œuvre, les promouvoir. Ils prennent parfois des responsabilités. D'autres apportent une expertise, un savoir-faire, d'autres assurent une continuité de l'action ou des permanences. Ils sont engagés pour un projet, une cause et l'intérêt commun. Alors, nous tenons tout particulièrement à les remercier et à les encourager. Pour nous, le bénévolat, c'est un apport primordial. C'est la première richesse du monde associatif, lequel est aussi bien sûr le pivot essentiel de la société. Le bénévolat véhicule des valeurs de solidarités, de partage, de culture, de défense de droits, d'équipe, de démocratie, d'éducation et encore bien autres choses. C'est un bénéfice pour la collectivité et le bien vivre ensemble, mais c'est aussi un bénéfice pour le bénévole lui-même. C'est bien sûr le don de soi, de son temps et surtout un enrichissement très important, un enrichissement personnel. C'est aussi parfois une prévention contre l'isolement. Je crois que nous devons tout faire pour faciliter et promouvoir le bénévolat, l'engagement personnel, et permettre à ceux qui le souhaitent de trouver une mission correspondant à ses souhaits.*

*Le budget dédié à la vie associative ne reflète pas la totalité de la participation de la ville au soutien aux associations. La remarque a déjà été faite : il n'apparaît pas la mise à disposition de locaux, ce n'est pas valorisé. Mais je ne pense pas que ce soit l'essentiel et Monsieur le Maire a apporté une réponse sur cette question. Le budget ne reflète pas non plus l'ensemble de la vie associative. En effet, certaines associations ne demandent pas d'aides financières à la ville.*

*Vous indiquiez l'an dernier et là aujourd'hui, vous l'avez redit, moins de la moitié des associations ivryennes ont sollicité une aide municipale. Les autres n'en sont pas moins actives et importantes dans le débat démocratique au service des habitants, dans le débat sur les enjeux environnementaux, pour la culture, la solidarité, la préservation du patrimoine et bien autre chose. C'est pourquoi je tiens à revenir sur la question de la maison des associations. Elle avait été abordée lors du Conseil Municipal de mars 2013 et il avait été annoncé, je cite : « le concept de maison des associations est dépassé, mais l'idée d'un espace associatif était mise à l'étude, avec l'affirmation d'une volonté partagée de construire un projet commun, sans quoi il n'aurait de sens et encore moins d'efficacité ». Et là je cite encore : « nous nous interrogeons sur cette affirmation péremptoire et sur ce distinguo entre maison des associations et espace associatif. » Que veut dire tout cela ? Une maison des associations me semble pourtant simple. Comme le nom l'indique, il s'agit bien d'un lieu qui abrite des associations, qui permet des échanges, qui permet de mutualiser des moyens, qui permet de créer des synergies, qui permet une émulation, une envie de s'engager. C'est une maison gérée par tous et pour les associations et de façon indépendante. J'ai bien compris votre souhait de construire un projet commun avec les associations, un espace associatif, mais je crois qu'il ne faut pas trop tergiverser et jouer sur les glissements sémantiques, car c'est le meilleur moyen d'enfourer le projet. Aujourd'hui, cette maison des associations semble sortie du champ des possibles. On n'en parle plus. C'est devenu un espace associatif. Elle n'apparaît pas dans le document fourni, ni dans le budget. Nous demandons donc que des moyens soient dégagés et affectés à la création d'une vraie maison de la vie associative. Une telle structure ne pourrait qu'accroître le dynamisme associatif et renforcer l'efficacité de l'action des associations existantes.*

*Je me permets aussi d'interroger - cela a déjà été fait par Hervé Rivière - sur l'avenir de la maison de la citoyenneté, rue Jean-Jacques Rousseau et la destination de cet équipement public. Ce bâtiment symbole de l'école de la République, de l'école de Jules Ferry, mérite que nous maintenions sa destination actuelle, à savoir le développement de la vie associative et citoyenne. Merci de votre attention. Alors, on va voter pour. Excusez-moi. »*

**M. GOSNAT.** - *« Vous allez voter pour. »*

**Mme POURRIOT.** - *« J'avais oublié. Il faut dire qu'on va voter pour, on vote pour. »*

**M. GOSNAT.** - *« D'accord. Non, je vais passer la parole à Mourad Tagzout peut-être pour qu'il réponde à certaines questions. Mais sur la maison Jean-Jacques Rousseau, moi je ne comprends pas toujours cette interrogation permanente. Moi, je n'ai pas eu écho qu'il y ait dans cette salle quelqu'un qui ait décidé de la détruire. Alors, régulièrement, ça revient. Un peu comme une rumeur. Mais bon, regardez dans le budget, est-ce qu'il y a un chapitre consacré à la destruction de la maison Jean-Jacques Rousseau. Enfin, systématiquement ça revient. Mais on n'a jamais décidé que cette maison... j'ai l'impression que c'est des frayeurs, des rumeurs qui sont entretenues. Alors voilà, donc pour vous rassurer, regardez dans le budget, en tous les cas, ce n'est pas prévu. Ça n'a jamais été prévu dans la programmation des investissements, etc. Donc, c'est toujours quelque chose qui m'étonne. Peut-être Mourad Tagzout, si tu veux répondre à quelques questions. »*

**M. TAGZOUT.** - *« D'être à la hauteur, puisque c'est un peu le maître mot ce soir (rire) et puis dans l'ordre des interventions. Moi, je fais comme ça, c'est plus simple.*

*Par rapport à ce qu'a dit Hervé Rivière, moi je trouve que c'est regrettable de se focaliser sur cette insuffisance, je te l'accorde, d'informations sur le nombre d'heures donné au public en termes d'accès aux salles et autres, puisque j'ai donné en globalité. Il n'y a aucune volonté chez nous de ne pas le montrer. Comme l'a dit Pierre Gosnat, c'est accessible dans les documents légaux, donc je pense que c'est... j'espère qu'on ne va pas en rester là dans l'avenir et que les discussions qu'on aura sur la vie associative dans notre ville ne vont pas prendre cette tournure-là.*

*Ce qu'a dit Romain Zavallone, notre ami d'Europe Écologie Les Verts, sur la baisse des subventions, en fait il y a un problème de présentation. En fait, c'est facialement seulement qu'il y a une baisse, puisque c'est dû à plusieurs choses là, les 400 000 € en moins. Il y a d'une part, si j'ai bien compris, moins de demandes. Donc ça, ça amène à s'interroger sur la réalité associative de notre ville et sur les besoins de cette réalité. Et ça rejoint ce que disait tout à l'heure notre collègue socialiste. Et puis, il y a des transferts de budget sur d'autres lignes de budget de la vie économique. Sur la Croix Rouge par exemple, on ne réduit pas l'aide, mais on l'attribue d'une façon différente par des prestations que nous rend la Croix Rouge. Donc, mais au contraire, soit je me suis mal exprimé, la position qu'on a, c'est de maintenir intact notre engagement auprès des associations et on est, malgré le contexte budgétaire difficile, au même niveau d'effort puisqu'il y aura une partie des fonds qui ne sont pas alloués tout de suite, qui vont être alloués dans les projets qui vont venir en cours d'année. Donc, on reste au même niveau.*

*Et après la question de l'USI, du handball, etc., là je reprendrai un peu le terme qu'employait Mehdy Belabbas tout à l'heure, c'est peut-être le défaut de ce budget, c'est de mélanger pommes et oranges ou pommes et carottes.*

*C'est-à-dire qu'on met dans le même budget, et des associations composées de bénévoles, d'actions diverses et variées dans la culture, la solidarité internationale, etc., et des associations de type principalement sportif qui sont des associations qui remplissent un rôle de délégation de service public. En fait, l'USI par exemple, elle est le bras de la municipalité dans le domaine des sports. Donc déjà, comparer les deux ne me semble pas juste. Après, moi à titre personnel, je suis complètement ouvert à des discussions sur la pertinence ou pas de tel ou tel budget, de tel ou tel effort. Le collègue du sport pourra reprendre tout à l'heure, mais il n'y a de mon point de vue aucun budget qui soit sanctuarisé ou intouchable. Mais il ne faut pas tomber non plus dans la démagogie, que ce soit pour le CDN ou le handball, ça rend des services qui ne sont pas simplement mesurables en termes financiers à la ville et à la population.*

*Donc, moi aussi, par rapport à notre collègue de Droite, je regrette qu'il n'y ait pas eu de commission, mais en trois semaines, on vient de cumuler trois conseils municipaux et il faut que le service soit rendu. Donc, à l'avenir, on fera évidemment mieux et il y aura tous les débats nécessaires à la transparence de cet aspect de la vie municipale. Le CCI, les propos qui ont été tenus par Saïd Hefad, on s'inscrit pleinement dans les objectifs qu'ils donnent. Sur ce que disait notre collègue socialiste, sur la diversité de la vie associative à Ivry, évidemment ça, puisque là on présente le budget, on ne peut pas réduire cette diversité par... on ne peut pas mettre la diversité de la vie associative dans un tableau Excel.*

*Donc, mais je pense que sincèrement, Ivry n'a pas à rougir du rapport qu'elle a avec les associations dans toute leur diversité, notamment dans l'accès à la communication auprès des Ivryens, tout ce que j'ai dit tout à l'heure, l'accès aux salles. Ça, ça ne se mesure pas simplement dans les 4 millions d'euros de budget alloué.*

*Et pour ce qui est de l'espace associatif ou maison des associations, sans réduire la question, faire diversion dans un débat sémantique, il y a des questions de fond qui sont posées par cette question. Et la proposition d'espace associatif géré par les associations n'est pas quelque chose de simplement... ce n'est pas que de la com', c'est un engagement ferme sur lequel nous allons travailler et avec les premiers concernés. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Mourad Tagzout. Bien, écoutez alors, je vous propose peut-être que nous... tu avais terminé Mourad Tagzout ? D'accord. Je vous propose que nous votions. Je voulais simplement alerter les conseillers municipaux qui sont représentants dans des associations. Je prends un exemple, le premier. Il y a l'association Jazz Ivry qui va avoir une subvention et Pierre Chiesa nous représente à l'association. Donc, je ne vous propose pas qu'on fasse cas par cas. Non, mais c'est parce qu'il représente le Conseil Municipal à l'association... Non ? »*

**M. CHIESA.** - *« Non, je fais partie du conseil d'administration de Jazz Ivry. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, ah oui, c'est en tant que membre. Bon alors, ça ne change pas grand-chose aux propos que je veux tenir. C'est-à-dire qu'il y a un certain nombre d'entre vous qui sont membres de certaines associations, vous allez voter, on va voter globalement sur les subventions aux différentes associations qui sont indiquées, mais on défalquera votre nom des associations concernées. Par exemple, Pierre Chiesa, on ne te fera pas voter sur la question de Jazz Ivry, vu que tu en es un adhérent, si j'ai bien compris. Bon, j'ai bien compris. »*

**M. CHIESA.** - *« Adhérent et membre du conseil d'administration. »*

**M. GOSNAT.** - *« Évelyne Lesens, par exemple, on te défalquera de la FNACA. »*

**Mme LESENS.** - *« Oui, je suis membre du bureau. »*

**M. GOSNAT.** - *« Voilà ! D'accord. Alors, il y a deux choses. Il y a les associations, organismes locaux, c'est-à-dire, il y a des associations qui sont strictement ivryennes, financées par le Conseil Municipal d'Ivry. Et deuxièmement, il y a les associations qui bénéficient de subventions départementales, mais qui sont décidées par le Conseil Municipal d'Ivry. Alors, nous avons deux délibérations, l'une qui s'adresse directement aux associations locales, une deuxième sur le département. Alors, je vous demande, le premier vote, attribution de subventions municipales aux associations et organismes locaux. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.*

*Ensuite, répartition de la subvention départementale aux associations locales. C'est donc via les financements départementaux. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, les subventions sont décidées. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**D1/** FIXE, pour 2014, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et PRECISE que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(25 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 19 abstentions : CHIESA Pierre, LESENS Evelyne, SEBKHI Bahri, ALGUL Ali, ZERNER Jeanne, PETER Séverine, POLIAN Nicole, BEAUBILLARD Olivier, PIERON Marie, WOJCIECHOWSKI Bozena, VIVIEN Catherine, GAMBIASIO Patricia, BERNARD Sandrine, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

**D2/** DECIDE de répartir la dotation départementale de 36 948 €, au titre de l'année 2013, au bénéfice des associations et groupements à caractère local.

(33 voix pour, 1 voix contre : RIVIERE Hervé et 11 abstentions : PETER Séverine, ZERNER Jeanne, ALGUL Ali, POLIAN Nicole, LESENS Evelyne, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

## E/ ENSEIGNEMENT

### 1) Réforme des rythmes scolaires

### 2) Adaptation de la sectorisation scolaire

Création du secteur scolaire de l'école Rosa Parks

Rapporteur : Méhadée BERNARD

**M. GOSNAT.** - *« Alors, nous passons maintenant au point E, avec deux points concernant l'enseignement. Je vais passer la parole à Méhadée Bernard. Il y a un point sur la réforme des rythmes scolaires, le point atteint.*

*Et deuxièmement, avec vote en ce qui concerne le deuxième point, adaptation de la sectorisation scolaire en fonction de l'ouverture de l'école Rosa Parks. Méhadée Bernard. »*

**Mme Méhadée BERNARD.** - *« Merci. Bonsoir. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La réforme des rythmes scolaires décrétée par Vincent Peillon en 2013 connaît de nouveaux ajustements qu'il nous faut aujourd'hui prendre en compte. À Ivry, nous avons mis les enjeux éducatifs au cœur de nos débats pendant près d'un an et demi. En reportant la mise en place de la réforme, en évitant une application à la va-vite d'une réforme technique ayant de grandes incidences sur le fonctionnement des activités péri et extrascolaires, sur l'organisation du travail des agents, nous avons pris le temps de concerter, de concerter largement l'ensemble de la communauté éducative, tous les acteurs qui côtoient les enfants dans et autour de l'école. Parce que chaque point de vue compte. Ces enjeux ont été pris à la hauteur de nos ambitions pour la réussite et l'épanouissement de tous les enfants d'Ivry.*

*Nous n'avons pas sacrifié et nous ne sacrifierons pas les enfants. Ce temps, nous ne l'avons pas perdu. Au-delà de la question soulevée par les rythmes scolaires, réforme dont nous doutons toujours de la visée, il nous a permis de mener le débat et la réflexion sur deux temps fondamentaux de la vie de l'enfant à l'école : la pause méridienne, le temps d'accueil et le temps d'accueil du matin et le temps périscolaire du soir, avec comme base enrichissante et audacieuse, les écoles Einstein et Guy Môquet. Voilà bien deux champs de travail qui doivent permettre de mener la réflexion au bout, afin d'améliorer ces temps dans les écoles d'Ivry, répondant mieux aux besoins et aux attentes des enfants, comme des parents, des enseignants, des équipes éducatives, des équipes techniques, animateurs et ATSEM.*

*Récemment, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Benoît Hamon a annoncé, je cite : « un assouplissement de la réforme des rythmes scolaires, ayant pour objectif une meilleure application. » Les premiers éléments parus dans la Presse, via les syndicats, ne sont pas de nature à nous satisfaire. Excusez-moi. On parle de la possibilité de regrouper sur une seule après-midi les heures des TAP - alors, les TAP, c'est les anciens NTE, donc c'est les temps d'activités périscolaires, qui, je le rappelle, ne sont pas obligatoires - dégagées par la demi-journée supplémentaire. On parle également de la possibilité de passer, à titre tout à fait dérogatoire, de 24 heures à 23 heures d'école par semaine en réduisant d'autant plus les vacances scolaires. Autrement dit, un assouplissement qui renforcerait les inégalités territoriales en bouleversant le rythme actuel d'alternance école - vacances au gré de chacun. Un assouplissement qui ne reviendrait bien sûr pas, et nous le déplorons fortement, sur les deux heures de classe supprimées par Darcos en 2008 et qui entérinaient donc l'idée qu'il fallait moins d'école. Un assouplissement qui enfin fait fi des moyens financiers apportés par l'État aux collectivités pour permettre une mise en place juste et équitable sur l'ensemble du territoire.*

*Pour l'instant, on en est à un stade de rumeur et il nous semble primordial d'attendre que la circulaire Hamon soit publiée afin d'avoir tous les éléments de discussion en main. C'est d'ailleurs un avis partagé par Mme Laporte, notre DASEN, directrice d'académie que Pierre Gosnat a eu l'occasion de rencontrer il y a une quinzaine de jours. Notons que d'ores et déjà des syndicats ont demandé un nouveau report d'un an pour retravailler la réforme, notamment à partir des expériences de mise en place qui pose pour l'instant plus de difficultés qu'elle n'apporte de satisfactions. De nombreuses villes ont également signifié leur scepticisme quant à la possibilité de sa mise en œuvre, particulièrement dans le Val-de-Marne.*

*Une rencontre des maires du département au mois de mai pourrait déboucher sur une demande commune en direction du Préfet et du Ministre pour un moratoire ou un report.*

*Je tiens à préciser que notre opposition à cette réforme a des motifs bien différents de ceux développés par les villes et maires de Droite qui soutenaient encore il y a peu la casse de l'Éducation nationale sous Sarkozy. Notre opposition vient de notre ambition d'un plus et d'un mieux d'école, sans bricolage, ni logique comptable, avec la remise en place des deux heures supprimées. Cela permettrait enfin d'améliorer le temps de classe et non un prétendu allègement qui n'en est pas un, avec l'instauration de projets pédagogiques et éducatifs liant temps scolaire et temps périscolaire, des moyens, des locaux, des animateurs formés, au statut clair et sécurisant. Bref, une véritable réforme, intimement liée à la refondation de l'école pour une éducation nationale.*

*En tout état de cause, parce que nous sommes élus, responsables devant les Ivryennes et les Ivryens, aucune décision ne sera prise sans que nous ayons de nouveau concerté la communauté scolaire, dans des temps contraints et sous des formes efficaces et rapides, avec par exemple des assemblées dans tous les quartiers, la possibilité de réunir la commission accès au savoir et à la connaissance présidée par Bahri Sebkhî, commission pluraliste permettant l'expression de toutes et de tous, en consultant les personnels, en réunissant les instances partenariales, etc. Un lourd travail nous attend. Je compte sur vous, toutes et tous, pour le mener à bien. Il s'agira de trouver la meilleure forme d'organisation possible de ces changements de rythmes et de temps scolaire qui ne creuse pas les inégalités et ne nuise pas aux enfants. Pour toutes ces raisons, dans l'attente des précisions ministérielles, je vous propose que ce débat soit reporté à un prochain Conseil Municipal, enrichi de tous ces temps de discussion qui vont s'ouvrir d'ici là. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Bien. La proposition donc, c'est que ne s'engage pas ce soir un débat, compte tenu du fait qu'il y a un certain nombre d'éléments qui doivent nous venir, dans les prochains jours, de la part du ministre. Donc, je propose d'aller dans le sens de ce que Méhadée Bernard vient de nous indiquer. Et dès lors qu'on aura des éléments plus précis, nous pourrions continuer à concerter évidemment sans aucun problème avec la communauté scolaire et puis revenir devant vous sur cette question, lors du prochain Conseil Municipal.*

*Peut-être on passe maintenant à l'adaptation de la sectorisation scolaire avec l'ouverture de l'école Rosa Parks. »*

**Mme Méhadée BERNARD.** - *« C'est toujours une grande joie de voir l'ouverture tant attendue d'un nouveau groupe... »*

**M. GOSNAT.** - *« Attends, excuse-moi. »*

**Mme Méhadée BERNARD.** - *« Ah pardon ! »*

**M. GOSNAT.** - *« Non, il semble qu'il y ait une intervention parce que là, je ne vois pas bien. Oui. »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Alors, je vais exprimer oralement le fait qu'il n'y a eu aucun rapport qui nous est parvenu sur cette proposition de report du débat, de manière à ce qu'on puisse se prononcer ce soir. Je pense que c'est sur la méthode extrêmement cavalier.*

*Dans la mesure où le débat était annoncé, la moindre des choses aurait été au moins de nous faire parvenir la proposition qui nous serait faite ce soir, un jour franc avant le Conseil Municipal au plus tard, tel que le Code général des collectivités territoriales le prévoit. Il me semble que sur un débat comme celui-ci, un véritable débat démocratique s'impose et la question du report, elle n'est pas anodine puisqu'elle hypothèque sensiblement notre capacité à mettre en œuvre cette réforme pour la rentrée prochaine. Or, les propos qui ont été tenus par le ministre Benoît Hamon vendredi dernier ne sont pas des rumeurs. Ils sont des propos très clairs. Il propose d'une part un assouplissement - je vais y revenir - et d'autre part, il précise qu'aucune dérogation ne sera accordée pour un report. Donc pour l'heure, nous sommes contraints de mettre en œuvre cette réforme. Or, c'est une réforme qui est conséquente, majeure, pour les enfants de notre ville, qui nécessite un tout petit peu plus de respect pour le débat. Mais c'est une réforme qui est également extrêmement complexe, longue à mettre en œuvre, lourde.*

*Elle appelle à des décisions rapides sur la manière dont les services doivent continuer à travailler pour sa mise en œuvre à la rentrée prochaine, dans le cas où nous serions contraints de le faire. Et je précise évidemment que le groupe Socialiste est favorable à une mise en œuvre pour la rentrée prochaine.*

*Sur le fond, l'assouplissement qui est proposé par Benoît Hamon est exactement celui sur lequel nous avons travaillé pendant un an et demi. Alors, je suis un petit peu surprise d'entendre qu'une concertation formidable a eu lieu, qui a permis de dégager des enjeux éducatifs, de consulter très largement la communauté éducative, de construire un certain nombre de propositions, et d'entendre par la même occasion qu'étant donné les annonces nouvelles, il faut recommencer la concertation alors que cette concertation nous avait justement amenés à ce scénario qui consistait à concentrer les NAP et non les TAP sur une demi-journée en après-midi, en remplacement de la nouvelle matinée travaillée. Donc, on peut effectivement poursuivre la concertation, mais la concertation, elle nécessite d'être poursuivie sur les modalités de mise en œuvre. Des modalités de mise en œuvre qui sont très très conséquentes, qui imposent et appellent à un véritable échange, une véritable coopération sur l'utilisation des locaux scolaires, sur la construction des projets pédagogiques, sur l'articulation entre les temps, sur la lutte contre les inégalités, sur le renforcement du parcours éducatif et culturel des enfants qui nous est cher dans cette ville, sur la manière dont nous pouvons améliorer la réussite de nos élèves, réussite il me semble à laquelle nous sommes tous attachés et pour laquelle les évaluations nationales et internationales doivent nous interpeler. Toutes ces questions-là méritent d'être approfondies sur la base de ce qui a été construit pendant un an et demi. Et je pense que ce qui a été construit pendant un an et demi pouvait justifier que nous prenions ce soir la décision ambitieuse et importante pour la collectivité ivryenne. Donc effectivement, je trouve que cette décision, en tout cas cette proposition qui est faite ce soir, est totalement irresponsable. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, si je puis me permettre puisque c'est posé comme ça. Très franchement, quand on parle d'attitude cavalière, il y en a une pour le moins qui est celle du Gouvernement. D'abord, M. Peillon a choisi de désertier l'Éducation nationale pour aller vers d'autres horizons. Il a laissé en plan une réforme qui n'en était pas une, mais qui a plongé la communauté scolaire, qui a plongé les collectivités territoriales, qui a plongé les familles, dans un désarroi le plus total. Là où ça a été mis en place, il y a des problèmes considérables. Tout le monde admet qu'aujourd'hui les mêmes qui sont le mercredi matin à l'école, ils sont archi fatigués, partout où ça s'est mis en place. Il y a des tas de villes où ils sont incapables de pouvoir faire quelques activités culturelles, sportives, que ce soit. Et à qui fait-on appel ? À des retraités, on fait appel à des gens qui n'ont aucune qualification, etc.*

*Et ce qui est cavalier, c'est qu'on nous a dit qu'il était hors de question que, par exemple, on cumule les trois heures. Et vous le savez bien, Mme Bernard, interdit ! Puisque même nous, on avait suggéré qu'on le mette dans le processus de concertation. On nous a dit surtout, vous me l'avez dit, surtout ne faites pas ça, c'est interdit ! Ça sera rejeté. Or, qu'est-ce qui se passe ? C'est qu'aujourd'hui, de façon très cavalière, M. Hamon, je ne sais pas comment il a concerté qui, dans ces conditions, apprend qu'aujourd'hui on peut le faire. Et on peut même supprimer une partie des vacances scolaires. Cela dit, il y a en plus une question quand même qui est revendiquée par l'ensemble des maires, l'ensemble des conseils municipaux, l'Association des maires de France, c'est au moins qu'il y ait un peu de sous dans cette affaire. Mais ça va coûter des centaines de millions et il n'y a pas un sou supplémentaire. Ça, c'est très cavalier, si je puis dire.*

*Et alors, donc nous sommes aujourd'hui confrontés, les règles du jeu ont changé depuis quelques semaines. Ce qui était interdit est aujourd'hui autorisé. Mais autorisé avec nos sous. Donc, c'est ça qui est cavalier. Et moi, j'ai repris, j'ai regardé, je crois que c'est dans le Figaro, l'intervention de Claire Leconte qu'on a fait venir ici à Ivry et dont on a fait un petit peu le symbole de la réflexion sur la réforme des rythmes scolaires. Ce que dit Claire Leconte, elle dit en s'agissant du décret Peillon, le décret Peillon ne permettait pas déjà de réformer correctement. Et elle dit, s'agissant des annonces de Benoît Hamon, eh bien, cela aurait demandé du temps, mais pas cette réforme à la va-vite, le résultat est catastrophique. On ne s'intéresse pas aux enfants. C'est ça la réalité. Et Mme Bernard, vous le savez autant que moi, Mme Leconte, nous l'avons tout à fait estimée comme une personne qualifiée de ce point de vue. Alors, permettez-nous de penser que nous avons le droit aujourd'hui de prendre un petit peu de recul, comme des centaines et des centaines voire des milliers de communes qui se disent, dans quoi on nous engage aujourd'hui ? Et au moment où on nous supprime 11 milliards pour les villes, on a quand même le droit de s'interroger si aujourd'hui, eh bien, telle ou telle réforme peut se mettre en route, quand il va s'agir de dépenser peut-être 800 000, 1 million d'euros que nous n'aurons pas, que nous n'avons pas au budget 2014. Voilà ! C'est au moins être un petit peu raisonnable. Et c'est au moins être un petit peu, je dirais, respectueux de la communauté scolaire. Voilà ce que je veux dire. S'il s'agit effectivement d'être cavalier ou pas cavalier, je crois que franchement le ministre et le Gouvernement pourraient tout à fait réfléchir à la façon dont il a traité les élus locaux, la façon dont il a traité les parents d'élèves, la façon dont il a traité les enseignants. Je vous rappelle quand même que la réforme, par exemple, des programmes n'a pas été engagée, qu'elle a été retirée du jour au lendemain. C'est quand même une question que... il n'y a même pas la réforme des programmes alors qu'on va faire la réforme des rythmes scolaires. Voilà ! C'est pour ça que nous sommes très raisonnables en prenant la position qu'a suggérée notre collègue Méhadée Bernard.*

*Alors, Méhadée Bernard, peut-être sur la sectorisation. »*

**Mme Méhadée BERNARD.** - *« J'ajouterai, Sandrine Bernard, qu'il n'y a pas de circulaire. Donc, entre le 5 et le 10 mai, il y aura une circulaire. Qu'à partir de là, on travaillera ensemble. Que ton expertise au sein de la commission accès au savoir sera entendue, comme la parole de tout le monde et qu'on poursuivra la concertation engagée. Et qu'on est vraiment dans la ligne de ce que tu avais porté au départ et on continue. On continue à travailler en bonne intelligence et pas avec des gros sabots, n'importe comment. Et puis juste, si on regarde l'intervention qu'a fait Alexandre Vallat tout à l'heure sur le budget, ça me fait juste rigoler parce que l'affaire du scénario de la demi-journée, c'est effectivement un des scénarios qu'on avait regardé. Je te rassure, les services, ils continuent à travailler. Ils ne se sont pas mis en stand-by en attendant la circulaire.*

*On a une administration intelligente, qui bouillonne, qui foisonne d'idées, qui se confronte, qui lit la presse, qui s'interroge. Enfin, bon, on a une administration normale. Juste pour le dire comme ça, si on libérait une après-midi par semaine, c'est embaucher 90 animateurs pour faire vivre la réforme correctement. Au regard de l'intervention d'Alexandre Vallat, je ne sais pas dans quelle mesure vous l'auriez voté. Bref ! Ça m'énerve. Alors, Rosa Parks. »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Pardon, je peux peut-être juste dire un mot. »*

**Mme Méhadée BERNARD.** - *« Non, ça suffit. »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Si on va sûrement débattre. Tu proposes... »*

**M. GOSNAT.** - *« Non, maintenant on passe la parole à l'orateur qui présente. »*

**Mme Méhadée BERNARD.** - *« Il y aura la commission. »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Dans ce cas-là, il fallait informer du retrait du débat. »*

**Mme Méhadée BERNARD.** - *« Il y aura la commission. »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Si on ne peut pas avoir de débat, il fallait nous informer du retrait de ce débat de l'ordre du jour. Il a été maintenu... »*

**M. GOSNAT.** - *« Non, il n'y a pas un retrait. Il y a eu une information comme quoi... »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« ... sans rapport. »*

**M. GOSNAT.** - *« ... il y a une situation nouvelle que nous n'avions pas au moment où nous avons établi le... »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« On veut juste préciser... »*

**M. GOSNAT.** - *« Bon ! Voilà ! »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Non, il est à l'ordre du jour, Monsieur le Maire. »*

**M. GOSNAT.** - *« Oui, il est à l'ordre du jour. La proposition, c'est effectivement... »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Oui, il est à l'ordre du jour. »*

**M. GOSNAT.** - *« ... qu'on le retire de l'ordre du jour, ce qui est arrivé régulièrement dans de nombreux conseils municipaux que nous avons tenus depuis des années et des années. Il ne faut pas avoir la mémoire courte. »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« En général, quand on retire un rapport de l'ordre du jour, il n'y a pas une intervention politique dessus. »*

**M. GOSNAT.** - *« Non, non. Ça va, ça va. Allez, ça va. Méhadée Bernard. »*

**Mme Méhadée BERNARD.** - *« (rires) Bon ! En tout cas, c'est avec une grande joie, vraiment une grande joie, qu'on va voir l'ouverture du groupe scolaire Rosa Parks à la rentrée. Je suis désolée, je suis un peu troublée. Une grande joie donc qui plus est parce que ce groupe scolaire porte le nom d'un symbole des luttes contre les discriminations. Rosa Parks, cette femme qui resta assise pour vivre debout. »*

*Ce choix, rappelons-le, résulte d'un travail partagé avec les enfants et les équipes éducatives et porte le sens de la construction du commun que nous tissons sans cesse pour notre ville. L'inauguration officielle est prévue fin septembre - début octobre, au temps des premières effervescences. Grande joie aussi parce que cette école s'implante au cœur du quartier parisien, de l'autre côté de la départementale, à la limite de Vitry et de Villejuif. Une école avec un gymnase ouvert sur le quartier, accessible aux associations, voilà de quoi créer du lien, du commun. Une grande joie enfin, car ce groupe scolaire pourra accueillir dès la rentrée près de 512 enfants. Ce groupe scolaire va nous permettre de faire face aux besoins existants en termes d'accueil des enfants, dans une ville en mutation territoriale et démographique. Ce sont donc sept classes de maternelle et dix à onze classes en élémentaire. Précisément dix classes plus une ouverture conditionnelle à la rentrée en fonction des besoins avérés, puisque des ajustements sont souvent nécessaires entre le prévisionnel et les effectifs réels. Cette ouverture nécessite donc la création d'un nouveau secteur scolaire, répondant à des cohérences éducatives et territoriales. Le choix qui a été retenu dans ce cas est d'y scolariser l'ensemble des enfants des familles situées de l'autre côté de la RD5, ce qui évitera la dangerosité de la traversée. Vous avez dans le dossier la liste des rues concernées par cette nouvelle sectorisation. Voilà le choix aujourd'hui soumis à notre vote.*

*Bien évidemment, par un jeu de vases communicants, si je puis dire, cette nouvelle sectorisation aura des incidences sur deux groupes scolaires situés à proximité, qui sont le groupe Makarenko qui passera de onze à six classes en élémentaire et de onze à cinq classes en maternelle et Barbusse de seize à dix classes en élémentaire et de neuf à six classes en maternelle. Cela nécessitera que nous adoptions une nouvelle sectorisation pour ces écoles au mois de mai. Cette nouvelle sectorisation sera envisagée à l'issue de plusieurs réunions de concertation qui sont d'ores et déjà fixées dans les quartiers, comme nous le faisons habituellement, afin de répondre aux besoins et aux attentes des familles de la communauté scolaire et des exigences que nous portons en termes de mixité sociale et du bien-être des enfants. Je précise d'ores et déjà que les parents qui le souhaiteraient pourraient laisser leurs enfants à Barbusse pour la continuité du parcours scolaire des élèves. Je pense notamment aux élèves des plus grandes classes au CM2. Un dernier mot peut-être. Nous prévoyons d'organiser fin mai - début juin une rencontre avec les familles de cette nouvelle école en y organisant un temps convivial d'échange, de visite de l'école. On va essayer de caler les choses pour que la visite soit rendue possible dans des conditions où on se serait plus sur une école en chantier, pour que toutes et tous, à commencer par les enfants, puissent se familiariser avec ce nouvel environnement. Je ne doute pas qu'il sera un lieu propice à l'épanouissement des futurs élèves.*

*Je vous propose donc, mes chers collègues, de valider ce nouveau secteur scolaire et je vous en remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Merci, Méhadée Bernard. Y a-t-il des interventions ? Alors, Mehdy Belabbas. C'est tout ? Sandrine Bernard, Régis Leclercq. Allez ! »*

**M. BELABBAS.** - *« Assez rapidement, Monsieur le Maire, et après la brillante intervention de notre collègue Méhadée Bernard, le groupe des élus Europe Écologie Les Verts votera bien évidemment cette délibération. »*

**M. GOSNAT.** - *« C'est très rapide. (rire) Tu ne pouvais pas faire plus court. Si ? Tu évitais de parler de Méhadée Bernard. Tu fais comme tu le sens. Sandrine Bernard. »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Nous voterons également cette délibération. Si j'ai la possibilité de redire deux mots sur le débat précédent où je n'ai pas pu reprendre la parole. Je tiens à préciser juste deux choses. Certes, l'administration continue à travailler, mais elle a besoin d'orientations politiques claires pour pouvoir choisir le scénario sur lequel elle poursuit son travail. Parce que vu l'ampleur de cette réforme, on ne peut pas continuer à travailler sur de multiples scénarios. Et il me semble savoir que des premiers projets de circulaire existent et que si l'inspectrice académique avait été contactée non pas avant les annonces, mais après les annonces, elle aurait pu préciser la manière dont les choses allaient se mettre en œuvre. Et la communauté éducative n'a pas attendu pour se saisir de ces nouvelles ouvertures qui sont faites puisqu'elle a commencé elle-même à vous solliciter, il me semble savoir, à propos de ce scénario qui avait été construit avec elle. Je tiens juste à insister sur le fait qu'il me semble assez insupportable de voir hypothéquer de manière autoritaire cette possibilité de réussir cette réforme. Nous avons des familles à Ivry qui sont en attente de pouvoir s'organiser pour la rentrée prochaine, en fonction des horaires qui seront choisis, parce qu'elles ont besoin de délai dans leur organisation personnelle. Certains d'entre vous ont tenu... »*

**M. GOSNAT.** - *« Il faut peut-être en venir maintenant au point à l'ordre du jour, c'est-à-dire sur la sectorisation. »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Eh bien, je termine juste ma phrase. »*

**M. GOSNAT.** - *« Alors, il faut terminer sur la sectorisation. »*

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Certains ont tenu à parler de leur organisation personnelle tout à l'heure, c'est le cas de milliers de familles qui sont en attente de savoir comment s'organiser pour la rentrée prochaine et c'est également le cas des enseignants qui achèvent leur premier mouvement et qui aimeraient savoir quels sont les choix et orientations éducatives de notre commune pour la rentrée prochaine. Je vous remercie. »*

**M. GOSNAT.** - *« Sauf qu'il n'y a pas la moitié, il y a les 3/4 des villes qui n'ont pas décidé justement. Alors, je ne vois pas bien où ils peuvent choisir d'aller s'il y a les 3/4 des villes du Val-de-Marne, plus que ça même, il y en a que sept qui ont décidé sur 47. Il y en a 40 qui n'ont pas décidé. Alors, je ne vois pas bien où les enseignants, ils peuvent trouver une réponse à leur question. Alors, Régis Leclercq. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, sur ce sujet, nous nous abstiendrons. Ce que je peux regretter, c'est qu'il n'y ait pas une carte parce que ce n'est pas très parlant pour voir les noms des rues et de pouvoir visualiser. Et pouvoir présenter éventuellement à des personnes qui habitent le quartier, si c'est pertinent. Moi, j'ai un exemple qui est l'école Guy Môquet, rue Mirabeau, où il y avait une première carte qui a depuis, je crois, évolué, qui n'était pas du tout pertinente. Et des gens qui habitaient à 50 mètres qui étaient obligés de faire 500 mètres, en plus d'aller monter sur le coteau avec les gamins. Donc là, je ne peux pas répondre, donc simplement je m'abstiens sur ce sujet. Je profite d'avoir la parole pour le point précédent. Effectivement, pour regretter de ne pas avoir été informé sur le fait que c'était reporté, ce débat. J'ai une de mes collègues qui a passé la journée pour préparer une intervention, faire des recherches et tout ça pour apprendre ce soir qu'elle peut mettre ça à la poubelle parce que ça sera autre chose qui sera présenté la prochaine fois. Donc, ça aurait été bien qu'on soit informé, surtout sur un sujet important.*

*C'est vrai qu'il y a déjà eu le cas précédemment, qu'il y ait des points qui aient été reportés ou annulés, mais qui étaient en général des points secondaires. Là, c'est quand même un sujet qui est majeur pour la ville.*

*Et puis effectivement, ce qui n'est peut-être pas normal, c'est qu'en plus, il y a une intervention de la majorité, puis après on nous dit ce n'est pas la peine d'intervenir les autres groupes. »*

**M. GOSNAT.** - *« Non, il y a eu une présentation de l'adjointe qui est responsable de cette question-là, c'est tout. Voilà ! Bon, on ne va pas continuer à polémiquer sur cette affaire. On en est à l'adoption donc de la délibération concernant la sectorisation scolaire. Je propose qu'on en reste là, avec quand même la remarque préliminaire qui a été celle de Méhadée Bernard. Vous savez quand même, ouvrir une école... Parce qu'on nous fait quelques remarques quand même sur un certain nombre de défauts, mais enfin vous voyez, on a ouvert Guy Môquet il n'y a quand même pas si longtemps que ça. Là, on ouvre Rosa Parks. On est en construction d'une autre école sur le secteur d'Ivry Confluences, plus un collège et un autre par derrière. Enfin voilà, je veux dire, c'est quand même plutôt des nouvelles réjouissantes. Alors, je vous invite à voter en faveur de cette proposition de sectorisation. Avec une chose quand même, c'est que sans doute nous serons contraints de revenir sur cette sectorisation dans quelque temps puisque le quartier va encore changer avec l'ouverture des immeubles sur la départementale 5 et en particulier sur la place Charles de Gaulle où nous attendons plus d'une centaine d'enfants. Donc, ça sera pour les deux - trois années qui viennent et donc, nous aurons à revoir la question de la sectorisation. Mais ça, c'est le fait d'une ville qui est en train de bouger. Alors, celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est en désaccord ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, nous avons adopté ce point E.*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**E1/** ENTEND l'information donnée en séance sur la réforme des rythmes scolaires et reporte la décision à l'issue du nouveau débat qui va s'ouvrir dans la Ville dans le cadre du projet de décret annoncé par Benoît Hamon, Ministre de l'Éducation Nationale.

**E2/** DECIDE la création du nouveau secteur scolaire de l'école Rosa Parks et APPROUVE en conséquence les propositions d'évolution de la sectorisation scolaire sur 25 rues de la ville d'Ivry-sur-Seine, telles que figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

(39 voix pour et 6 abstentions : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie)

Liste des rues proposées pour le secteur scolaire de l'école Rosa Parks

Adresses	Ancien secteur	Nouveau secteur
avenue de Verdun du 70 au 96	H.Barbusse	R.Parks
rue Carnot	H.Barbusse	R.Parks
rue Vérollot	H.Barbusse	R.Parks
impasse Vérollot	H.Barbusse	R.Parks
rue Emile Bastard	H.Barbusse	R.Parks
rue Henri Martin	H.Barbusse	R.Parks
impasse Henri Martin	H.Barbusse	R.Parks
rue Robert Degert	H.Barbusse	R.Parks
chemin de Gournay	H.Barbusse	R.Parks
impasse de Gournay	H.Barbusse	R.Parks
passage de Gournay	H.Barbusse	R.Parks
boulevard de Stalingrad du 177 au 185	H.Barbusse	R.Parks
square des Acacias	H.Barbusse	R.Parks
chemin des Coutures	H.Barbusse	R.Parks
allée Elisabeth	H.Barbusse	R.Parks
impasse des Herbeuses	H.Barbusse	R.Parks
sentier des Herbeuses	H.Barbusse	R.Parks
rue Raymond Lefèvre	H.Barbusse	R.Parks
rue de la Paix	H.Barbusse	R.Parks
impasse de la Paix	H.Barbusse	R.Parks
rue du Quartier Parisien	H.Barbusse	R.Parks
rue de l'Affiche Rouge	H.Barbusse	R.Parks
allée Manouchian	H.Barbusse	R.Parks
allée Mûlatresse Solitude	H.Barbusse	R.Parks
allée Furcy	H.Barbusse	R.Parks

*Alors, est-ce que vous voulez que je vous donne le résultat des horaires ? Je peux vous donner le résultat de l'Assemblée nationale, mais ça vous... bon ! Alors, il y a 43 conseillers municipaux qui ont voté, enfin qui se sont exprimés. Pour 19 h 45, il y en a 21. Pour 20 h 45, il y en a 12. Puis, il y a quelques autres, il y a 18 h 30 : 1, 20 h 30 : 1, 20 h 15 : 3, 20 h : 1 et sans avis : 4. Donc, je vous propose que nous tenions notre conseil municipal à 19 h 45. Voilà ! »*

**F/ DISPOSITIONS ORGANIQUES - Établissements d'enseignement****1) Établissements d'enseignement du 1er degré**

Désignation des représentants de la Commune au sein des Conseils d'écoles

**2) Établissements d'enseignement du 2nd degré**

Désignation des représentants de la Commune au sein des Conseils d'administration

Rapporteur : Pierre GOSNAT

**M. GOSNAT.**- *« Alors, on en est maintenant au point F. Alors, je crois que là, sur les dispositions organiques, il s'agit dans un premier temps de désigner nos représentants dans les établissements d'enseignement. Il y a établissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré, désignation des titulaires et suppléants dans chaque conseil d'école. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, il n'y a pas d'autres candidatures ? Auquel cas, on considère que ces propositions sont adoptées. »*

LE CONSEIL,

**F1/ PREND** acte de la désignation conformément au tableau ci-après des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'écoles des établissements du premier degré d'Ivry-sur-Seine :

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>HENRI BARBUSSE</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Fanny Sizorn - Méhadée Bernard	- Arthur Riedacker - Catherine Vivien
<b>DANIELLE CASANOVA</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Atef Rhouma	- Mourad Tagzout
<b>IRENE JOLIOT CURIE</b> - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Romain Marchand - Tariq Aït Amara - Ouarda Kirouane	- Atef Rhouma - Romain Marchand - Tariq Aït Amara
<b>EUGENIE COTTON</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Nicole Polian	- Marie Piéron
<b>ALBERT EINSTEIN</b> - <i>ELEMENTAIRE</i>	- Méhadée Bernard	- Atef Rhouma
<b>PAUL LANGEVIN</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdy Belabbas - Pierre Martinez	- Philippe Bouyssou - Mehdy Belabbas
<b>MAKARENKO (fusion)</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Jeanne Zerner - Bozena Wojciechowski	- Catherine Vivien - Jeanne Zerner
<b>GABRIEL PERI</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Séverine Peter	- Stéphane Prat
<b>JACQUES PREVERT</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Patricia Gambiasio	- Ali Algul

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>ROBESPIERRE</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Pierre Chiesa	- Philippe Bouyssou
<b>JEAN-JACQUES ROUSSEAU</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Romain Zavallone	- Pierre Martinez
<b>JACQUES SOLOMON</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Evelyne Lesens - Sarah Misslin	- Sarah Misslin - Evelyne Lesens
<b>MAURICE THOREZ</b> - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Stéphane Prat - Mourad Tagzout - Ali Algul	- Méhadée Bernard - Patricia Gambiasio - Nicole Polian
<b>ORME AU CHAT</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Jacqueline Spiro - Sabrina Sebaihi	- Stéphane Prat - Bahri Sebkhi
<b>DULCIE SEPTEMBER</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdi Mokrani - Bahri Sebkhi	- Jacqueline Spiro - Romain Zavallone
<b>GUY MOQUET</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Fabienne Oudart	- Pierre Chiesa
<b>ROSA PARKS</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Marie Piéron	- Fanny Sizorn

(affaire non sujette à un vote)

**F2/ PREND** acte de la désignation conformément au tableau ci-après des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'administration des établissements d'enseignement du 2nd degré à Ivry-sur-Seine :

ETABLISSEMENTS	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>COLLEGE WALLON</b>	- Fabienne Oudart	- Saïd Hefad
<b>COLLEGE POLITZER</b>	- Olivier Beaubillard	- Tariq Aït Amara
<b>COLLEGE MOLIERE</b>	- Ana Macedo	- Sarah Misslin
<b>COLLEGE R. ROLLAND</b>	- Tariq Aït Amara	- Ana Macedo
<b>LYCEE R. ROLLAND</b>	- Arthur Riedacker	- Marie Piéron
<b>LYCEE F. LEGER</b>	- Jeanne Zerner	- Romain Zavallone
<b>LYCEE J. MACE</b>	- Philippe Bouyssou	/

(affaire non sujette à un vote)

**G/ DISPOSITIONS ORGANIQUES - Établissements Publics****1) Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIDF)**

Désignation du représentant de la Commune à l'assemblée spéciale qui désignera les membres du Conseil d'administration

**2) Établissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) Ivry-Vitry**

Désignation des membres du Conseil d'administration

- a) Désignation des représentants du Conseil municipal
- b) Désignation du Président
- c) Désignation d'une personnalité qualifiée

Rapporteur : Pierre GOSNAT

**M. GOSNAT.** - *« Il y a au point G, l'établissement public, représentation au sein de l'établissement public foncier d'Île-de-France, l'EPFIDF. La proposition que je vous fais, c'est que ce soit notre adjoint en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, Romain Marchand. Est-ce qu'il y a une autre candidature ? Il n'y en a pas, donc je considère que c'est adopté. »*

*Nous avons à désigner les représentants... ah ! M. Leclercq, je vous en prie. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Sur ces sujets-là, nous nous abstenons puisqu'on ne nous propose pas d'avoir des candidats. »*

**M. GOSNAT.** - *« Sur l'établissement public foncier ? »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, sur l'établissement public foncier. Puisque j'ai la parole, sur le F, on s'abstient. Sur le point G1, on... »*

**M. GOSNAT.** - *« Attendez, on va y arriver. On va y arriver. Ah, vous... d'accord, ok, d'accord. Voilà ! C'est retour sur image. Ok, d'accord. Alors, Régis Leclercq, allez-y, je vous en prie. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Il y aura un vote, mais je précise effectivement la logique de nos votes. Nous nous abstenons sur les points A1, A2 et G1. Sur le point G2, nous votons contre parce que j'ai déjà exprimé à plusieurs reprises que nous n'étions pas favorables à un établissement public. On a vu la lourdeur et les contraintes que ça imposait alors qu'il y a des associations sans but lucratif qui peuvent gérer ce type d'établissement. Et puis, j'interviens également sur le point H pour dire dès maintenant, puisque j'ai eu une discussion avec les services. Il y a un scrutin de liste majoritaire et donc, je ne comprends pas effectivement que l'opposition ne soit pas représentée dans cet organisme d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération, puisqu'à l'époque, à la communauté d'agglomération, vous aviez suggéré d'avoir cinq représentants par commune et d'augmenter par rapport à ce qui était prévu initialement pour avoir justement que tous les groupes soient représentés. »*

**M. GOSNAT.** - *« Voilà ! Ce qu'on va faire, parce qu'effectivement, moi ça avait été mon souci au sein de la CASA, je n'étais pas président à l'époque, mais c'est que la CLECT puisse être ouverte aux différentes sensibilités, mais pas toutes forcément. Mais on peut peut-être retirer ce point à l'ordre du jour pour le repasser au mois de mai. »*

*Et puis, on essayera de trouver une négociation, je dirais, avec les trois autres villes, parce que je pense que ça n'a pas été totalement vu, pour qu'il y ait un représentant des différentes sensibilités. Donc, je propose qu'on le retire. D'accord. Ok. Alors, le problème, c'est que là, vous avez filé un peu le bazar dans mon ordre du jour. Moi j'en étais tranquillement au point je ne sais plus combien. Au point G, voilà. Point 2, alors on revient, retour sur image. Donc, Romain Marchand.*

*Alors, l'établissement public social et médico-social, c'est une EHPAD de Ivry-Vitry. Proposition, c'est qu'il y ait Philippe Bouyssou, Patricia Gambiasio, Catherine Vivien. Voilà ! S'il n'y a pas d'autres propositions, je propose que ça soit adopté. Et nous avons l'obligation, avec la ville de Vitry, de proposer un président pour cet établissement. En accord avec le maire de Vitry, la proposition, c'est que ce soit Philippe Bouyssou. Donc, c'est normal. Et là, c'est le spectre complet, voilà. Et alors, nous avons aussi à désigner une personnalité qualifiée pour cet établissement. Vous savez, c'est l'établissement qui est à la limite d'Ivry-Vitry, sur le fort. Voilà ! Et anciennement Les Lilas. Et la personnalité qualifiée, ça serait Jean-Marie Béziat qui est membre de l'administration de Vitry.*

*Pour la CLECT, donc on arrive au point H, on propose de le reporter. Pardon ? Ah, il faut voter pour le président ? Bien. Alors, celles et ceux qui sont d'accord pour que Philippe Bouyssou soit le président bénévole, bien entendu, du conseil d'administration de l'établissement (rire). Il ne le savait pas. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bon, merci.*

*Est-ce qu'il faut voter pour la personnalité qualifiée ? »*

**M. LECLERCQ.** - *« Excusez-moi, je redis juste mon explication. C'est qu'on vote contre, ce n'est pas contre Philippe Bouyssou. C'est par rapport au fait qu'on est contre le fait que ce soit un établissement public. Voilà ! On souhaiterait que ce soit associatif. »*

**M. GOSNAT.** - *« Oui, oui. Heureusement que c'est un établissement public, parce qu'il se trouve que moi j'ai un membre de ma famille qui est dans un établissement privé, je ne dirais pas où, mais c'est à Ivry, il paye plus de 3 500 € par mois. Là, ce n'est pas tout à fait le cas. Je veux dire que si on en restait aux établissements privés, il n'y a pas beaucoup d'Ivryens qui pourraient y avoir accès. Voilà ! Franchement. »*

**M. LECLERCQ.** - *« J'ai dit associatif à but non lucratif. »*

**M. GOSNAT.** - *« Oui, oui. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Je le répète une fois. »*

**M. GOSNAT.** - *« D'accord. Mais en tous les cas, pour l'instant, c'est surtout des établissements privés qui s'installent. Alors, mais d'accord pour prendre en compte votre remarque. Alors, votons pour Jean-Marie Béziat. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Personnalité qualifiée, donc ça serait Vitry. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**G1/** PREND acte de la désignation comme suit du représentant de la Commune à l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :

- Romain MARCHAND

(affaire non sujette à un vote)

**G2a/** PREND acte de la désignation comme suit des représentants de la commune d'Ivry-sur-Seine, au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine :

- Philippe BOUYSSOU
- Patricia GAMBASIO
- Catherine VIVIEN

(affaire non sujette à un vote)

**G2b/** DESIGNNE comme Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine :

- Philippe BOUYSSOU

(35 voix pour, 6 voix contre : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie et 4 abstentions : RIVIERE Hervé, BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

**G2c/** DESIGNNE comme personnalité qualifiée, membre du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine, en remplacement de Madame Annie Canacos :

- Jean-Marie BEZIAT

(35 voix pour et 6 voix contre : LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie et 4 abstentions : RIVIERE Hervé, BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre)

**M. GOSNAT.** - « *Alors ensuite, donc on retire le point H.* »

**H/** Affaire reportée au Conseil municipal du 22 mai 2014.

**I/ DISPOSITIONS ORGANIQUES - Coopération intercommunale****1) Syndicat mixte ouvert "Paris Métropole"**

Abrogation de la délibération du 10 avril 2014

Désignation des représentants de la Commune au Comité Syndical

**2) Association Seine-Amont Développement (ASAD)**

Désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée générale

Rapporteur : Pierre GOSNAT

**M. GOSNAT.** - *« Et on arrive au point I, syndicat mixte ouvert Paris Métropole. La proposition qui vous est faite, c'est... ah oui, il faut, d'une part, abroger la délibération que nous avons pris le 10 avril 2014 où vous m'aviez élu, votre représentant, auprès de Paris Métropole. Ce n'est pas que ça me déplaît d'y aller, c'est qu'au titre de président de la CASA, c'est moi qui vais représenter la CASA à Paris Métropole. Donc, il n'y a pas lieu que... je ne peux pas être l'un et l'autre. Et donc, la proposition c'est de retirer la délibération du 10 avril 2014. Je ne sais pas, je ne vous propose pas qu'on vote. Et la proposition, c'est que ce soit Romain Marchand qui soit titulaire et comme suppléant Philippe Bouyssou, pour Paris Métropole. Alors, celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Régis Leclercq, vous en voulez quand même à Philippe Bouyssou, je crois (rires).*

*Alors maintenant, Association Seine-Amont Développement, désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale. Alors, avec une petite information quand même, c'est que l'association vit toujours. Mais d'un commun accord avec l'ensemble des communes qui le représentent, la décision a été de la tuer effectivement, c'est-à-dire de la faire disparaître dans la mesure où depuis maintenant un an, nous sommes en intercommunalité avec Vitry et Choisy, il y a doublette avec l'association Seine-Amont Développement. Je pense que nous allons continuer à la faire vivre jusqu'à la fin de cette année, mais vraiment pour la mettre en liquidation. Mais il faut quand même qu'un certain nombre d'entre nous assument cette responsabilité. Donc titulaires, la proposition : Pierre Gosnat, je suis actuellement le président de l'association, Romain Marchand, Stéphane Prat. Suppléants : Philippe Bouyssou, Pierre Martinez, Sabrina Sebaihi. À moins qu'il y ait d'autres propositions ? Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Il n'y a pas de vote. Voilà ! (rire) Ah, c'est un peu automatique tout ça. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**I1/ ABROGE** la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2014 relative à la désignation des délégués représentant la Commune au comité syndical du syndicat mixte ouvert « Paris Métropole » et **DESIGNE** les élus suivants :

Titulaire :

- Romain MARCHAND

Suppléant :

- Philippe BOUYSSOU

(35 voix pour et 10 abstentions : BERNARD Sandrine, POURRIOT Thérèse, VALLAT SIRIYOTHA Alexandre, LECLERCQ Régis, APPOLAIRE Annie-Paule, BOUILLAUD Sébastien, ANDRIA Marie, AUBRY Valentin, LE FRANC Annie, RIVIERE Hervé)

**I2/ PREND** acte de la désignation comme suit des représentants de la Commune à l'assemblée générale de l'association Seine-Amont développement (ASAD) :

Titulaires :

- Pierre GOSNAT  
- Romain MARCHAND  
- Stéphane PRAT

Suppléants :

- Philippe BOUYSSOU  
- Pierre MARTINEZ  
- Sabrina SEBAIHI

(affaire non sujette à un vote)

#### **J/ DISPOSITIONS ORGANIQUES - DIVERS**

**Mise en place de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Rapporteur : Pierre GOSNAT

**M. GOSNAT.** - « Alors point J, mise en place de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. En fait, ça existe déjà, non ? Elle existe déjà. Donc, il faut renouveler. C'est cinq conseillers désignés par arrêté. C'est moi qui vais les désigner, mais c'est la mise en place de la commission pour laquelle il faut voter une délibération. Donc là, je vous propose de voter pour cette mise en place. Celles et ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Et donc, le maire est président de droit de cette commission et j'aurais... mais on se mettra d'accord avec les groupes pour cette affaire, à désigner cinq conseillers municipaux et il y aura les représentants de différentes associations. Voilà ! »

**Mme Sandrine BERNARD.** - « Monsieur le Maire, est-ce que je peux juste dire un mot ? »

**M. GOSNAT.** - « Oui, bien sûr. »

**Mme Sandrine BERNARD.** - *« Concernant cette commission et vu l'importance de ce sujet qui me semble dépasser tous les clivages politiques, il me paraîtrait de bonne augure que l'ensemble des groupes puisse être représenté, y compris les groupes de l'opposition, quitte à augmenter peut-être le nombre de représentants de la municipalité pour que les groupes de majorité y soient évidemment aussi. Dans la mesure... »*

**M. GOSNAT.** - *« Dans tous les cas, ça va dans le sens de ce que je viens de dire à l'instant. J'ai dit, on va en discuter avec les groupes. C'est ce que j'ai dit. Si on peut augmenter le nombre de conseillers municipaux, aucune raison de ne pas le faire. Voilà ! D'autant qu'il y a les représentants des associations et les associations ne sont pas limitées en tant que telles. Donc, si on peut avoir plusieurs conseillers municipaux en plus, il n'y a pas de problème. Mais à condition d'être présent, parce que j'ai remarqué que des fois il y avait des conseillers municipaux qui voulaient être inscrits dans des commissions, etc., mais je ne les vois pas toujours. Donc voilà, si on est d'accord pour demander plus, il faut assurer quand même. Voilà ! Écoutez, nous avons terminé les... Ah, je vous en prie. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Oui sur les autres points à l'ordre du jour. Une question sur un autre point à l'ordre du jour. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

**J/** CREE une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, INDIQUE qu'elle sera composée des représentants de la Commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, désignés par un arrêté du Maire, PRECISE que ladite commission établira un rapport annuel sur l'état d'accessibilité de la ville, faisant toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, lequel sera présenté au Conseil Municipal, transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables de bâtiments concernés par le présent rapport.

(unanimité)

## AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

**M. GOSNAT.** - *« Là, nous avons terminé les questions avec présentation orale. Donc, maintenant, il n'y a pas de présentation orale, mais si c'est des points qui sont inscrits à l'ordre du jour, vous intervenez, vous dites quel point et puis on va essayer de répondre à vos interrogations. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Oui, le point n° 2 qui concerne donc la participation pour l'année 2014 aux GIP Ivry-Vitry. Donc sur ce point, bien sûr, on ne doute pas de la nécessité de ces actions, de ces missions de la mission locale, du PLIE et de la cellule insertion et du budget alloué à ces prestations. Simplement, pour ce budget-là, on prévoit une somme de 64 369 € au titre d'une provision comptable contentieuse. Donc, cette somme est aussi dans la présentation du budget au point A, cette somme est de 43 256.*

*Alors, pour savoir quel chiffre est le bon en un et en deux, à quoi correspond cette provision comptable contentieuse. »*

**M. GOSNAT.** - *« Je vais passer la parole à Philippe Bouyssou et puis peut-être sur la précision sur les deux chiffres, on va demander à l'administration de nous donner les renseignements. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, sur la provision contentieuse, il s'agit du fait... je ne vais pas vous expliquer ce qu'est qu'un GIP. C'est un groupement d'intérêt public dans lequel les deux villes d'Ivry et Vitry dans le cadre intercommunal sont depuis longtemps mariées, mais mariées, y compris avec l'État qui est présent dans ce groupement d'intérêt public et qui bien évidemment, à ce titre-là, siège au conseil d'administration et contrôle l'ensemble des choses qui sont faites. Cette provision contentieuse relève du fait qu'il y a eu un licenciement d'un cadre principal dans l'organisation de ce groupement d'intérêt public et qu'il y a cette personne, ce qui est dans le cadre du droit du travail, a engagé un contentieux contre le GIP. Et donc si jamais, ce qu'on n'espère pas, il gagnait son contentieux situé dans le cadre du droit du travail, on pourrait être amené à lui verser des indemnités. Donc, c'est pourquoi il y a cette provision comptable qui est mise, mais dont j'espère qu'elle ne sera pas utilisée en tant que telle et jusqu'au bout du processus. Donc, voilà. Par contre, là où je n'ai pas la réponse technique, mais j'espère qu'elle va venir de l'administration, c'est sur que vous avez souligné, qui m'avait complètement échappé, la différence de somme indiquée ici et celle indiquée dans le cadre du budget que nous avons voté tout à l'heure. C'est la répartition sur les trois organismes, me dit-on. C'est-à-dire que là ce qui apparaît, c'est l'apport des trois organismes et ce qui apparaissait dans le budget, c'est l'apport d'Ivry dans ce cadre-là. C'est bien ça ? »*

**M. GOSNAT.** - *« Dans tous les cas, le chiffre qu'il faut retenir, c'est celui qui est dans la délibération, de 64 369 €. Voilà ! D'autres questions que vous vouliez poser. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? M. Leclercq, je vous en prie. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, moi c'était une observation sur le compte rendu des arrêtés municipaux. Je voulais faire une observation sur le fait que je ne jugeais pas forcément opportun qu'un adjoint au maire dispose d'un logement de la commune à un tarif particulièrement bas, sachant qu'il y a beaucoup de gens qui sont nécessiteux, qui pourraient avoir besoin de ce type de logement. »*

**M. GOSNAT.** - *« Oui, on ne va rien commenter là-dessus. Voilà ! Et de toute façon, je ne connais pas bien le problème, mais ce sont des questions qui de toute façon si elles existent, elles ne sont que transitoires. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il y a une époque bénie, vous savez, où il était très bien que les élus habitent dans les HLM, dans les logements sociaux. Et je trouve ça monstrueux qu'aujourd'hui on culpabilise des élus dès lors qu'ils sont dans un HLM. Du point de vue de la démocratie, du point de vue de la proximité et du point de vue du... voilà. Je crois que c'est une vraie question. Voilà, mais enfin bon ! Eh bien, écoutez, merci. Et puis, à ces prochains jours. »*

M. GOSNAT met aux voix

LE CONSEIL,

1/ APPROUVE la convention à passer avec le Département du Val-de-Marne relative à l'organisation du Festival de l'Oh !, les 28 et 29 juin 2014.

(unanimité)

2/ APPROUVE le versement de la participation de la Commune à la Mission Locale Intercommunale du GIP Ivry-Vitry d'un montant de 215 000 €, pour l'année 2014, APPROUVE le versement de la participation de la Commune au PLIE du GIP Ivry-Vitry d'un montant de 77 626 €, pour l'année 2014, APPROUVE le versement de la participation de la Commune à la Cellule Clauses Insertion du GIP Ivry-Vitry d'un montant de 14 000 €, pour l'année 2014 et APPROUVE le versement de la participation de la Commune au GIP Ivry-Vitry de 64 369 € au titre d'une provision comptable contentieuse.

(unanimité)

3A/ APPROUVE la prise en charge des frais inhérents au séjour musical à Brandebourg en Allemagne (Ville jumelée avec Ivry) avec les élèves du conservatoire municipal de musique et de danse du 30 avril au 4 mai 2014 (billets d'avion, programme culturel, cadeaux protocolaires, imprévus) pour un montant prévisionnel de 4 000 € et SOLLICITE des subventions auprès de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) et du Conseil général du Val-de-Marne et de tout autre financeur potentiel dans le cadre de l'organisation de ce séjour.

(44 voix pour et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

3B/ FIXE à 30 € le montant de la participation financière demandée aux familles pour chaque élève du conservatoire participant au séjour musical précité.

(44 voix pour et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

4/ PREND ACTE du retrait des communes du Chesnay et de Vélizy-Villacoublay en tant que membres directs du SYCTOM et ACCEPTE l'adhésion au SYCTOM des communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les communes de Versailles et du Chesnay et de Grand Paris Seine Ouest pour la commune de Vélizy-Villacoublay.

(44 voix pour et 1 abstention : RIVIERE Hervé)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 23H00

LA SECRÉTAIRE

LE MAIRE

S.PETER

P. GOSNAT